

GEPMA

Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Enquête blaireau européen (*Meles meles*) Bilan 2025

Association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement Inscrite au Tribunal d'Instance de
Strasbourg – LXVII n°113 - SIRET : 41871664300022

Blaireau européen © Guillaume Klein

Table des matières

Partie 1 : Connaissances : le Blaireau européen (<i>Meles meles</i>)	3
1.1 Biologie et Écologie de l'espèce.....	3
1.1.1 Taxonomie et diversité	3
1.1.2 Description de l'espèce.....	4
1.1.3 Répartition.....	4
1.1.4 Habitat	5
1.1.5 Régime alimentaire en France	7
1.1.6 Rythme biologique	8
1.1.8 Statut de conservation	11
1.2 Renouveau de la population	11
Partie 2 : Les suivis de terriers	14
2.1. Le réseau blaireau	14
2.1.1 Rappel du protocole	14
2.1.2 L'importance du suivi pluriannuel	15
2.2 Résultats des suivis de 2025	16
2.2.1 Les sites suivis et recensés en 2025	16
2.2.2 Le taux d'activité depuis 2005	20
2.2.3 Perturbations et dégâts des terriers.....	23
2.2.4 autres caractéristiques observées.....	32
Partie 3 : Etude de dynamique de population 2023-2025	34
3.1 Contexte de l'étude	34
3.2 Présentation rapide de la méthodologie utilisée	34
3.3 Les résultats obtenus.....	34
Partie 4 : Informations complémentaires	36
4.1 La transmission de données	36
4.2 Zoom sur la nouvelle base de données Blaireau	37
4.3 La formation blaireau 2025	37
Remerciements	39
Contact	40
Bibliographie	41
Annexes : fiches « surveillance »	42

Toutes les images et figures non sourcées ont été produites par le GEPMA

Partie 1 : Connaissances : le Blaireau européen (*Meles meles*)

Le blaireau européen est un animal discret et souvent méconnu présent dans toute la France métropolitaine (sauf en Corse). Quels sont les comportements et habitudes de cet animal au masque blanc et noir creusant des terriers sur plusieurs mètres ?

Partons à la découverte du Blaireau !

1.1 Biologie et Écologie de l'espèce

1.1.1 Taxonomie et diversité

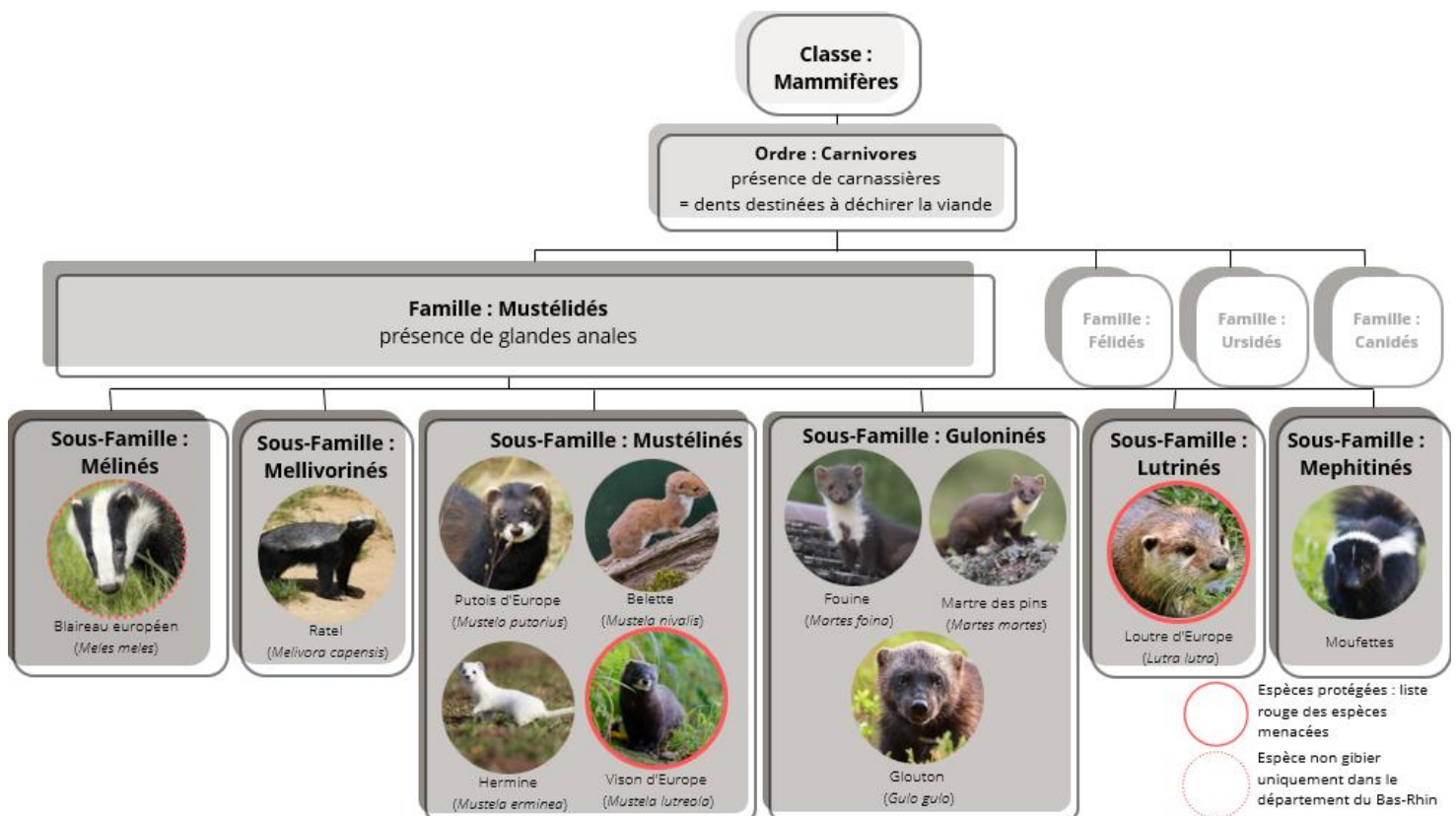


Figure 1 : Phylogénie du Blaireau d'Europe (*Meles meles* Linnaeus, 1758) © D'après « Lineage Diversity and Size Disparity in Musteloidea » Law et al. 2018

Le Blaireau appartient à l'ordre des Carnivores, il présente en effet une dentition adaptée au régime carné avec la présence de dents carnassières (**Figure 1**). Il adopte cependant, tout comme l'Ours, un régime omnivore et ne présente plus d'adaptations évolutives nécessaires à la chasse (course, saut, etc.), qu'il est possible de retrouver chez les autres carnivores.

Il appartient à la famille des Mustélidés, caractérisée par la présence de glandes anales parfois très développées dont les sécrétions odorantes sont utilisées pour la délimitation du territoire ou comme moyen de défense notamment chez les Mouflettes. Les Mustélidés regroupent 53 espèces dans le

monde¹, réparties en 6 sous-familles comprenant les Fouines, Martres, Glouton, Hermine, Belette, Visons mais aussi Loutres et Moutettes.

Dix espèces sont communément appelées « Blaireau » dont notre **Blaireau européen** *Meles meles* (Linnaeus, 1758), appartenant à la sous-famille des Mélinés. Pour exemple, d'autres espèces sont également appelées Blaireau tel que le Blaireau d'Amérique (*Taxidea taxus*, Schreber 1777) ou encore le Ratel (*Mellivora capensis*, Schreber 1776), espèce africaine unique représentante de la sous-famille des Mellivorinés.

1.1.2 Description de l'espèce

Le Blaireau européen porte le nom scientifique *Meles meles* attribué par son descripteur Linné en 1758.

Il a une taille de 60 à 90 cm pour une hauteur au garrot de 30 cm et pèse entre 7 et 17 kg, ce qui fait de lui le plus gros mustélide d'Europe derrière le Glouton. Son poids varie énormément à l'hiver avec les stocks de graisse qu'il accumule tout l'été.

Le blaireau est reconnaissable par son allure de "petit ours" et par son masque facial typique composé de 2 bandes noires sur un museau blanc (**Figure 2**). Il possède de nombreuses adaptations au mode de vie fousseur comme une tête allongée, de puissantes pattes avec de longues griffes ou encore une truffe équipée de clapets qui évitent que la terre ne vienne boucher les narines.



Figure 2 : Allure du blaireau avec sa robe grise et son masque facial typique © Florian Kletty

Le Blaireau possède également un très bon odorat : 500 à 700 fois plus puissant que celui de l'homme.

1.1.3 Répartition

La lignée *Meles* est apparue il y a 5 à 7 millions d'années environ en Asie avant de se déplacer vers l'Ouest. La dentition des blaireaux et leur mode de vie ont évolué en fonction des milieux rencontrés et de la disponibilité en ressources alimentaires. Ils deviennent ainsi peu à peu fousseurs pour échapper aux prédateurs et élever leur progéniture tandis que leurs pattes et leur groin se développent afin d'élargir leur régime alimentaire. L'espèce contemporaine *Meles meles* serait apparue il y a 800 000 ans à la fin du pléistocène inférieur.²

Les différentes espèces de blaireaux ont colonisé presque tous les continents grâce à une capacité d'adaptation caractéristique de la famille des mustélidés. Le Blaireau européen est ainsi présent dans

¹ Law, Slater, et Mehta, « Lineage Diversity and Size Disparity in Musteloidea ».

² Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

toute la partie Ouest de l'Europe y compris au Royaume-Uni, il est cependant absent de Corse³ (Figure 3).

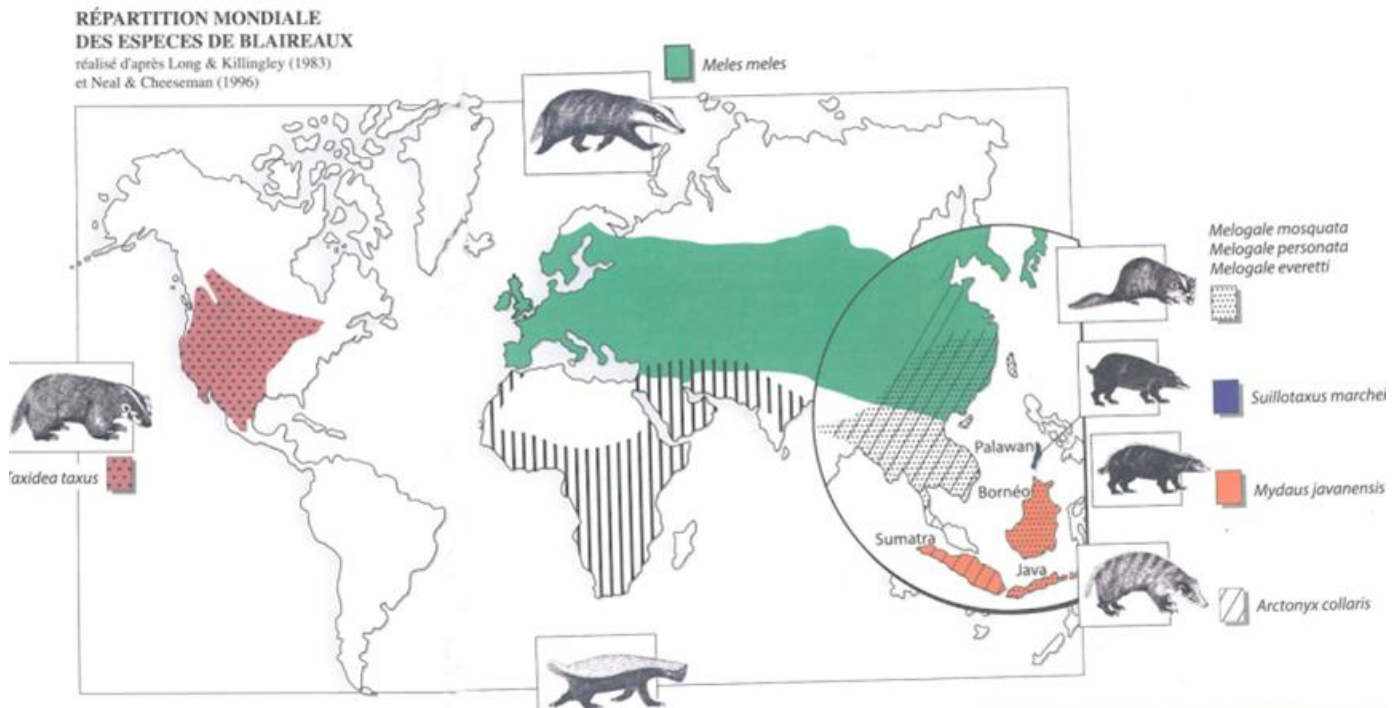


Figure 3 : Répartition des différentes espèces de blaireaux © D'après Long & Killingley (1983) et Neal & Cheeseman (1996).

1.1.4 Habitat

Le Blaireau possède de grandes capacités d'adaptation. De ce fait il est présent dans **tous types de milieu**. Il est majoritairement présent en zones boisées (Figure 3) où il apprécie le couvert forestier pour progresser en toute discrétion mais aussi dans les prairies et zones agricoles qui lui offrent une bonne disponibilité en nourriture. Il apprécie broussailles, friches ou encore talus de routes et voies ferrées, ce qui peut parfois poser quelques problèmes de cohabitation.



Figure 4 : à gauche : Lisière de forêt (Piémont des Vosges) © Simon Vitzhum ; à droite : Coteau (Molsheim) © Pierre Acosta

Le choix de l'emplacement du terrier dépend du couvert végétal qui garantit protection et tranquillité ainsi que de la nature du sol. Dans l'idéal, le terrier doit être assez facile à creuser, sec et avec une

³ Long et Killingley, *The badgers of the world*; Neal et Cheeseman, *Badgers*.

température constante. Les blaireaux affectionnent donc les sols constitués de terre fine, à la texture sableuse et/ou limoneuse. Pour éviter les risques d'effondrement, les blaireaux creusent souvent sous les racines ou roches. Ils sont toutefois capables de creuser dans des sols rocaillieux composés de roches « tendres » comme la craie ou encore le grès calcaire. L'emplacement du terrier dépendra également de la pente car elle facilite le drainage mais aussi de la présence humaine (même s'il existe des phénomènes d'habitation).

La plupart des terriers de Blaireaux possède entre 1 et 30 gueules (ou entrées), la moyenne étant d'environ 5 entrées⁴. Le terrier est composé de chambres reliées entre elles par des galeries tortueuses. Il n'est pas rare que le blaireau partage son terrier avec d'autres espèces (lapins de garenne, renards ou même chauves-souris !) (

Figure 5).

Il y a deux sortes de terriers :

- Les **terriers principaux** : possèdent généralement plusieurs gueules (utilisées ou non) et présentent des déblais importants. Ces terriers vont être occupés tout au long de l'année, les blaireaux y passent l'hiver et c'est le terrier où vont généralement être élevés les jeunes l'été.
- Les **terriers secondaires** : situé 50 à 150 m (ou plus lorsque le territoire est grand) du terrier principal, en général de taille plus modeste. Ils sont occupés de manière temporaire (refuge en cas de dérangement, lieu de repos lorsque les Blaireaux partent rechercher leur nourriture etc.).
- Chaque famille de Blaireaux possède un unique terrier principal et un nombre variable de terriers secondaires. Les terriers vont pouvoir être occupés pendant de nombreuses années : 10, 20 ou même 50 ans. Ils se transmettent de génération en génération ! Généralement, plus le terrier est grand, plus il est ancien – la taille de ce dernier n'est donc pas liée au nombre d'individus du clan mais plutôt à son ancienneté.

⁴ Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

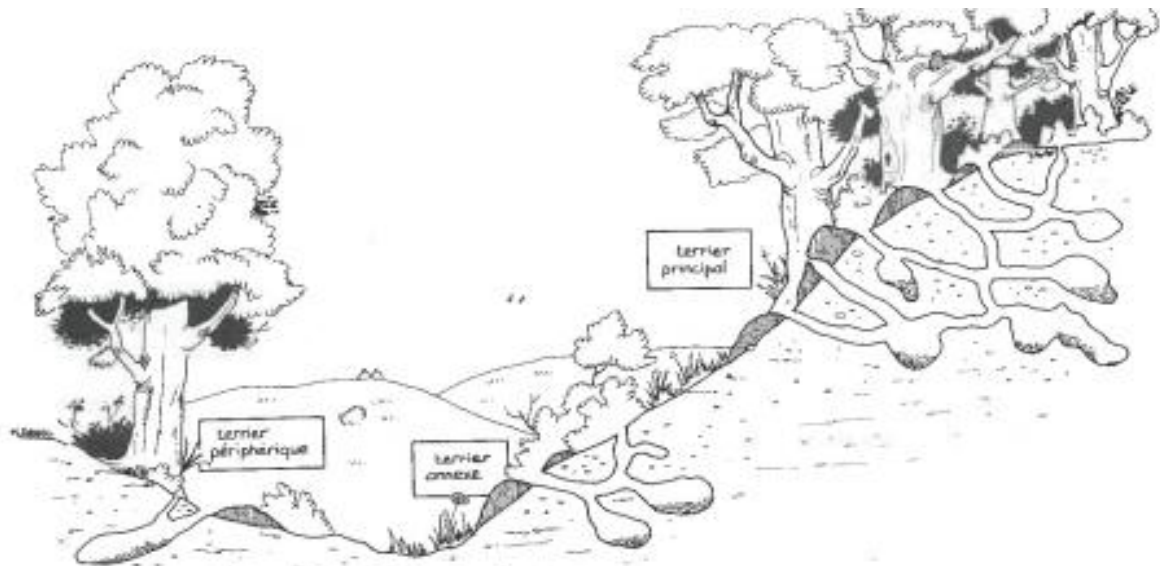


Figure 2 : les différents types de terriers

Dessain M. Deval

Figure 5 : Illustration des différents types de terriers, bulletin trimestriel de la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne 1983

1.1.5 Régime alimentaire en France

Contrairement aux petites espèces de Mustéidés, le Blaireau n'est pas adapté à la poursuite de proies. En effet bien qu'il possède une dentition carnivore héritée de ses ancêtres, il adopte désormais un régime omnivore, se rabattant sur tous types de proies ne se déplaçant pas suffisamment vite pour lui échapper.

En France, il se compose presque essentiellement de **vers de terre**, mais également de fruits, céréales (avec une petite préférence pour le maïs), amphibiens et mollusques, petits mammifères, glands et divers autres végétaux (Figure 6).⁵

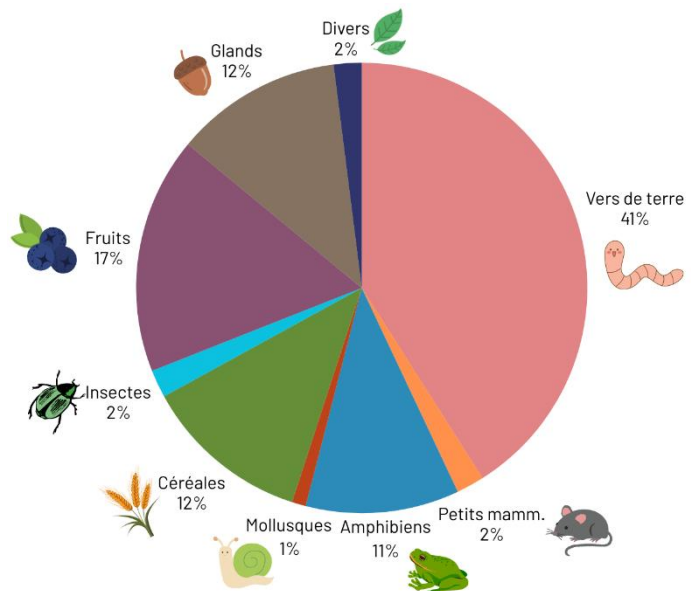


Figure 6 : Régime alimentaire du blaireau en France © "Le blaireau d'Eurasie" (Do Linh San, 2006) d'après « Alimentation du blaireau Eurasien » A. Lambert (1990)

⁵ Lambert, « Alimentation du blaireau eurasien (Meles meles) dans un écosystème forestier. Variations spatiales du régime et comportement de prédation ».

1.1.6 Rythme biologique

Selon les saisons, le Blaireau ne mène pas le même train de vie. L'hiver, il **n'hiberne pas** mais vit au ralenti. Il sort très peu et accumule des graisses au cours de la saison estivale. Il se reproduit principalement en début d'année, mais la blairelle ne met bas qu'en février de l'année suivante, c'est la **gestation différée**.

Au printemps, les blaireautins âgés d'un an deviennent indépendants. Certains restent au terrier et d'autres le quittent pour trouver un autre territoire.

En été, le blaireau passe beaucoup de temps à rechercher de la nourriture, il fait ses réserves de graisses pour l'hiver.

À l'automne, il réalise d'importants travaux d'aménagements du terrier. Il le rend le plus confortable possible pour affronter l'hiver. Il renouvelle ainsi les litières composées de feuilles mortes, mousses et herbes sèches.

❖ La reproduction

Le Blaireau et la Blairelle ont la particularité de pouvoir s'accoupler tout au long de l'année, mais il y a principalement 3 pics d'activité sexuelle qui sont dépendants des périodes d'œstrus des femelles.

Pour les mâles, l'activité spermatogénique est continue tout au long de l'année. Le mâle dominant va tenter sa chance plusieurs fois durant les 4 à 6 jours que durent les chaleurs de la femelle, il sera repoussé plusieurs fois (grondement et claquement de dents) avant de parvenir à ses fins. Dans la majorité des cas, un accouplement dure entre 10 et 90 min.

Lorsque la femelle est fécondée, il se passe un phénomène appelé l'« **ovo-implantation différée** ». Cela se retrouve chez plusieurs autres espèces, dont l'ours. Ce mécanisme évolutif est responsable d'avortements spontanés peu coûteux pour les femelles dans le cas où les réserves nécessaires à la gestation seraient insuffisantes. En effet, après la fécondation de l'ovule par un spermatozoïde, l'œuf se développe jusqu'à un stade appelé « stade blastocytaire », puis le développement se stoppe alors de 1 à 11 mois en fonction de la date d'accouplement. Au moment propice qui semble être dépendant de la photopériode, les embryons s'implantent dans la paroi utérine et poursuivent leur développement. Ainsi, même si toutes les femelles ne s'accouplent pas à la même période de l'année, ce phénomène physiologique permet de **synchroniser les naissances** au sein des diverses populations (**Figure 7**).

La vraie période de gestation dure entre 6 à 7 semaines (en moyenne 45 jours). Les blaireautins naissent généralement début février, cependant il est possible d'observer des variations ces dernières années avec des données de naissance dès décembre et jusqu'à mars, probablement liées au changement climatique et aux saisons moins marquées qui perturbent le cycle biologique de nombreuses espèces.

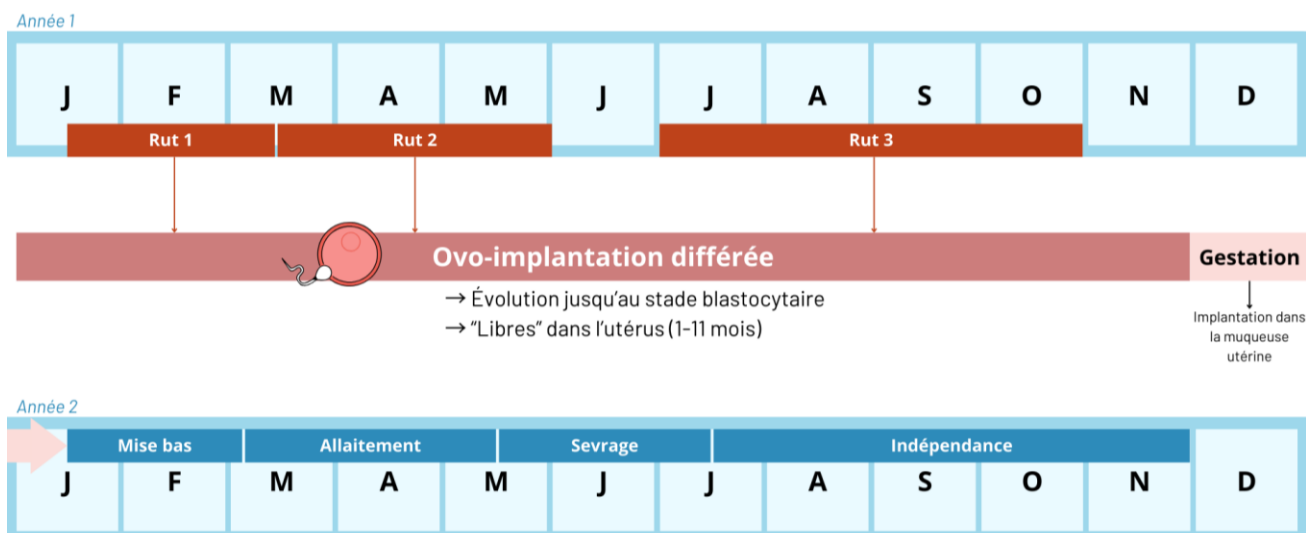


Figure 7 : Cycle de reproduction du Blaireau © D'après « Le Blaireau d'Eurasie » (Do Linh San, 2006)

Tout comme les mâles qui s'accouplent avec plusieurs femelles, la femelle peut également s'accoupler avec des mâles différents au cours de l'année : les blaireautins d'une même portée n'auront ainsi pas tous le même père ! Ce comportement favorise la diversité génétique au sein des clans.

❖ Le développement des jeunes

Les femelles ont une portée de **1 à 5 petits par an** (moyenne européenne : 2,43 jeunes) et la moitié de la progéniture ne passera pas la première année.

Lorsque la mise-bas approche, les femelles préparent le terrier et tapissent une chambre de litière sèche et propre. Ce sont elles qui assumeront seules l'élevage des petits, sans l'aide du mâle.

À la naissance, les jeunes pèsent 100 g et mesurent 18 cm, ils sont roses et nus. À 2 semaines (fin février) le pelage commence à pousser, puis après 4 à 5 semaines, les yeux s'ouvrent, le masque facial est bien visible et le pelage est soyeux. Les premières dents de lait poussent et les femelles peuvent donner la première nourriture solide par régurgitation.

De mi-avril à mi-mai, à l'âge de 2-3 mois, les blaireautins effectuent leurs premières sorties en surface pendant lesquelles ils restent collés à leur mère. Ils pèsent alors 2,5 à 3,5 kg. À 4 mois, ce qui correspond à la mi-juin, les jeunes sont sevrés et possèdent leur dentition définitive. Lors des sorties ils ne suivent plus systématiquement leur mère et passent leur temps à jouer et explorer leur territoire à la recherche de nourriture.⁶

⁶ Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

❖ Vie en communauté

Les Blaireaux sont des animaux sociaux qui vivent en clans familiaux : un terrier héberge en général une famille. Ainsi, en Alsace, les blaireaux vivent en groupe de **4 à 5 individus en moyenne**.⁷

Lorsque les blaireautins atteignent l'âge adulte ils peuvent, soit rester au sein du clan, soit partir fonder leur propre foyer sur un nouveau territoire.

Le blaireau a une **activité nocturne**, de ce fait il est très discret et difficile à observer. La journée il se repose dans son terrier puis quand vient la nuit, après s'être assuré qu'il n'y ait aucun danger, il vaque à ses occupations quotidiennes :

- Toilettage attentif du pelage : après une journée dans le terrier, il se débarrasse de tous résidus de terre. Ces séances de toilettage sont également un moyen de renforcer les liens entre les membres de la famille (**Figure 8**)
- Il veille à la propreté du terrier en changeant les litières ;
- Effectue des travaux de terrassement : creuse pour agrandir les galeries et assurer la propreté des gueules ;
- Recherche de la nourriture. Le mâle blaireau a tendance à occuper ses nuits avec divers creusements pour améliorer le terrier tandis que les blaireautins passent de longues heures à jouer et explorer leur environnement.⁸

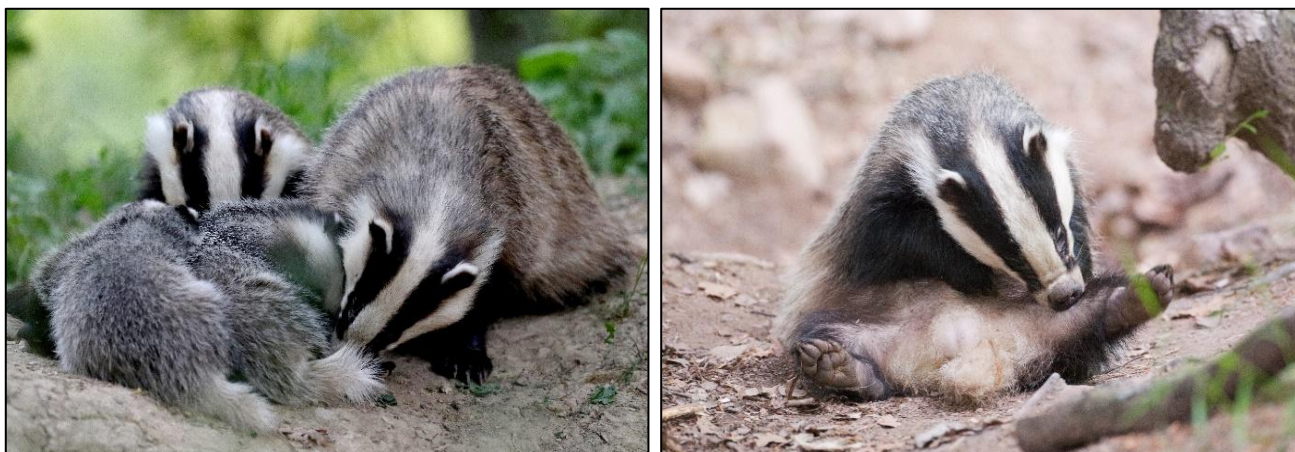


Figure 8 : à droite : Séance collective de toilettage © Guillaume Klein – à gauche : Toilettage © Jean-Pierre BEDEZ

⁷ Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

⁸ *Le Blaireau, Le Terrassier de la nuit*.

1.1.8 Statut de conservation

Le Blaireau européen figure à l'Annexe III de la Convention de Berne à l'échelle de l'Europe, ce qui fait de lui une espèce partiellement protégée. Des prélèvements sont autorisés s'il est estimé que les densités de population exigent une régulation.⁹

C'est donc une espèce chassable en France sauf dans le département du Bas-Rhin où il a un statut **non-gibier** depuis 2003.

Il est strictement protégé dans 11 pays européens comme en Belgique, aux Pays-Bas, ou en Angleterre.

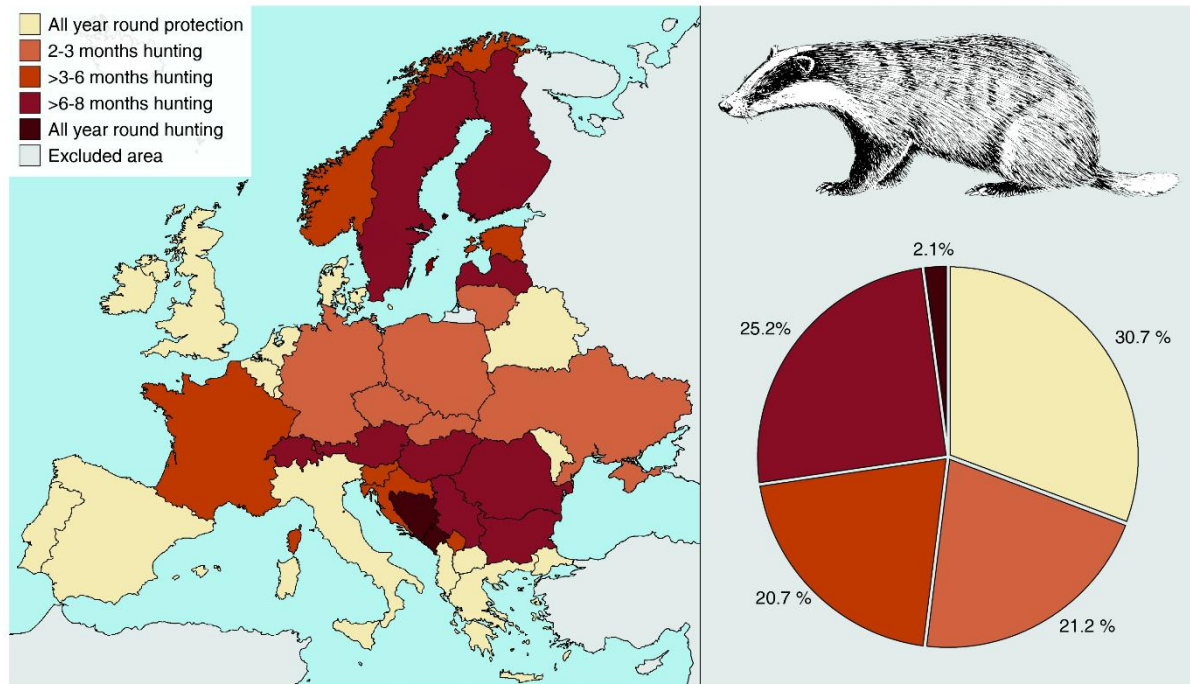


Figure 9 : Saisons de chasse du Blaireau d'Europe (Badger *Meles meles* as Ecosystem Engineer and Its Legal Status in Europe, 2022)

1.2 Renouvellement de la population

Contrairement aux croyances populaires, le blaireau ne pullule pas et présente une **dynamique de population calme** du fait de sa faible fécondité et de sa forte mortalité infantile.

Les femelles ont un faible succès reproducteur avec en moyenne une seule femelle sur trois qui mettra bas chaque année. Ainsi, dans une population théorique de 100 individus composée de 50 mâles et 50 femelles, seules 16 femelles mettront bas, chacune d'entre-elles donnant naissance à, en moyenne, 2.5 jeunes.¹⁰ L'effectif devrait ainsi être renforcée par la naissance de 40 petits et passe théoriquement à 140 individus à l'année n+1.

⁹ « Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Bern Convention) ».

¹⁰ Do Linh San, *Le Blaireau d'Eurasie*.

Cependant, en moyenne 50 % des jeunes meurent lors de leur première année réduisant notre population à 120 individus. En ajoutant la mortalité naturelle des vieux individus (cela concerne 5 à 10 individus), la croissance potentielle est de 5 à 10 % (**Figure 10**).

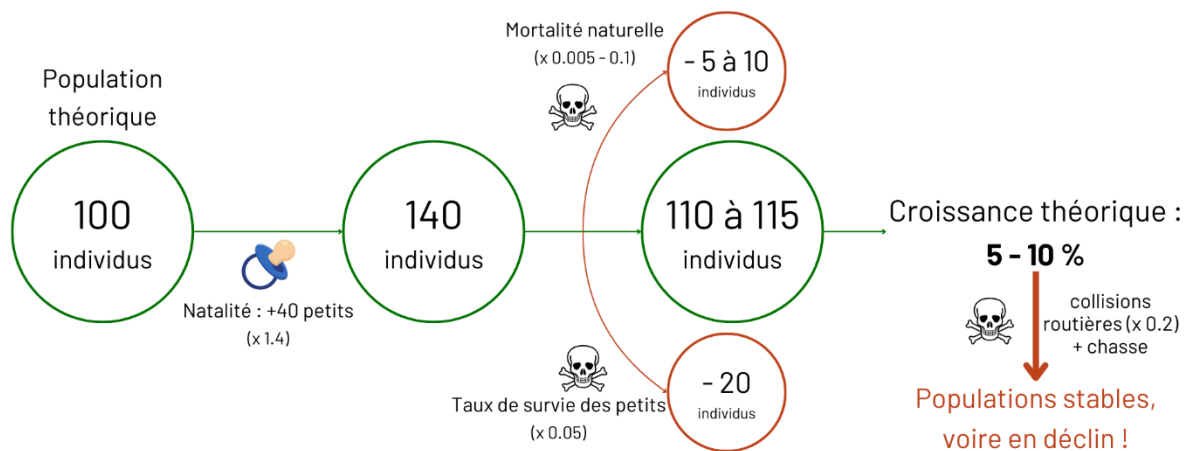


Figure 10 : Diagramme simplifié du cycle de vie et croissance théorique d'une population de Blaireau, GEPMA

Mais cette croissance est purement théorique et ne tient pas compte de la mortalité induite par les collisions routières qui ont un impact considérable sur les populations de Blaireaux. D'après la moyenne européenne, environ 20 % des individus seraient victimes de collisions chaque année. La dynamique des populations est donc plutôt stable. En ajoutant les autres menaces anthropiques comme la chasse et la réchauffement climatique, l'effectif des populations de Blaireaux aurait même **tendance à diminuer**, d'autant plus qu'il a une faible capacité de dispersion.

❖ Menaces

En Alsace, bien que les populations de Blaireaux se soient reconstituées depuis l'interdiction du gazage en 1988, de nombreuses **menaces** continuent de peser sur ce mustélide : mortalité routière, fragmentation et destruction de ses habitats ou encore actes de malveillance (**Figure 11**).¹¹ En France, les collisions routières et la chasse sont les freins majoritaires à l'expansion de l'espèce.

De plus, le Blaireau est toujours inscrit sur la liste des espèces « chassables » dans le Haut-Rhin, alors qu'il a été retiré de cette liste depuis 2004 dans le Bas-Rhin¹². N'étant pas considéré comme « Espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD), le piégeage de l'espèce est par conséquent interdit en France¹³.

¹¹ André, Brand, et Capber, *Atlas de répartition des mammifères d'Alsace*.

¹² « Article R424-5 - Code de l'environnement - Légifrance ».

¹³ « Article R427-6 - Code de l'environnement - Légifrance ».



Fragmentation et destruction de l'habitat
Facteur principal de l'érosion de la biodiversité



Colisions routières



30 000 individus/an

© D. Lehmann



Chasse - Vénerie sous terre



22 000 individus/an



Changements climatiques

- Sécheresses



mortalité accrue des blaireautins

Equilibrage naturel des populations



Maladies, pathogènes et parasites



Prédateurs naturels (blaireautins)

Figure 11 : Menaces responsables de la destruction de l'espèce, d'après « Le Blaireau d'Eurasie » (Do Linh San, 2006) et "Atlas de répartition des Mammifères d'Alsace » (André, Brand et Capber, 2014)

Partie 2 : Les suivis de terriers

Afin de mieux connaître et protéger les populations de Blaireau, le GEPMA a mis en place un protocole de suivi depuis 2003. Ainsi, depuis plus de 20 ans, le Blaireau est étudié en Alsace améliorant la connaissance de cette espèce sur le territoire. La production de données scientifiques régulières est nécessaire pour faire évoluer les mentalités sur cette espèce et surtout mieux la protéger !

2.1. Le réseau Blaireau

Difficilement observable, la méthode de suivi consiste à étudier les terriers de Blaireau. En 2003, une cinquantaine de bénévoles naturalistes ont répondu à l'appel du GEPMA et ont fait remonter près de 200 données. En 2025, plus de 900 données de suivis et 248 nouveaux terriers découverts ont été recueillis, portant ainsi le nombre de terriers recensés à 3 271.

2.1.1 Rappel du protocole

L'**Enquête Blaireau** du GEPMA est basée sur le suivi des terriers par un grand nombre de bénévoles sur le long terme. Cette enquête permet d'accumuler des informations sur l'ensemble des terriers de Blaireaux connus en Alsace.

Pour rappel, le Blaireau européen est un animal **très discret** du fait de son mode de vie principalement **nocturne**, c'est une espèce difficile à observer. De jour, seule la découverte des **traces et indices** laissés par son activité aux abords de son terrier suggère sa présence : gueules, coulées, empreintes, gros tas de déblais, latrines, ou encore fosses de toilette (**Figure 12**). C'est pourquoi il existe aussi peu de chiffres sur l'espèce et l'évaluation des populations de Blaireaux et de leur dynamique se fait indirectement par un **suivi régulier des indices de présence** autour des terriers.



Figure 12 : Indices de présence du Blaireau © Justine Colinet

Chaque année, de nouveaux terriers sont découverts et transmis au GEPMA par les bénévoles, grâce à la **fiche de suivi/description** et aux **tableurs de description et de suivi**. Après vérification, les informations sont enregistrées dans une base de données. Il est également possible d'enregistrer des données naturalistes précises via le **site internet faune-grandest.org**.

Par la suite, le terrier est idéalement contrôlé **deux fois par an** (printemps/automne) par un observateur bénévole. Les données sont communiquées au GEPMA par le biais de la **fiche de suivi** ou aux **tableurs de description et de suivi**. Les différentes méthodes de transmission du suivi blaireau sont présentées dans la partie 4.

Chaque observateur est responsable du suivi d'un ou de plusieurs terriers et relève différents critères pour s'assurer de la présence ou non du Blaireau sur le site : statut du terrier (actif, inactif, détruit), taille du terrier (nombre de gueules total et actives), indices de présence, occupants, etc. Le relevé d'éventuelles **traces de dérangement** sur le terrier ou des **dégâts occasionnés** par le Blaireau sont des données importantes. Elles permettent de mieux appréhender la cohabitation humain/faune sauvage et de passer le relais au **pôle « Médiation Faune Sauvage »** en cas de problèmes (contact : alsace.mediation@lpo ou au 03.88.22.07.35).

2.1.2 L'importance du suivi pluriannuel

Il est préconisé d'effectuer un **suivi des terriers 2 fois par an**. Parmi les 905 terriers suivis cette année, **190 ont été prospectés au moins deux fois**, soit 21 % des sites observés cette année, chiffre en légère hausse par rapport à 2024 (17,6 %).

Sur les 190 terriers visités deux fois, 53 ont une activité différente entre les deux passages (actif/ inactif / abandonné). Concernant les dégâts, seulement 6 terriers ont vu ce statut changer lors des différents passages. Enfin, 18 terriers ont été perturbés lors d'un des passages.

La différence d'activité peut s'expliquer par le comportement de l'espèce. Les Blaireaux n'utilisent leurs terriers secondaires qu'occasionnellement, par exemple comme refuge lors d'un dérangement ou lors de mise bas par les jeunes blairelles. Ces terriers secondaires peuvent avoir plusieurs gueules, et seule leur utilisation discontinuée dans l'année constitue un critère pour les qualifier de terriers secondaires.

De plus, le suivi pluriannuel permet d'informer davantage sur les problèmes de cohabitation avec l'espèce, qui tendent à être largement améliorés grâce au pôle Médiation Faune Sauvage.

Remarque : Le suivi pluriannuel des terriers est très intéressant, car il peut permettre de faire la distinction entre un terrier secondaire et un terrier principal. Cela améliore la connaissance de l'espèce et de son écologie en Alsace, participant ainsi à sa protection.

2.2 Résultats des suivis de 2025

2.2.1 Les sites suivis et recensé en 2025

En Alsace, le nombre de terriers recensés est en constante augmentation, à ce jour les terriers recensés sont **19,6 fois** plus nombreux qu'au lancement du suivi en 2003 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.3**). C'est grâce à la motivation et à l'implication des nombreux bénévoles donnant de leur temps pour effectuer ce suivi que les connaissances sur le Blaireau européen peuvent être renforcées au fil des années.

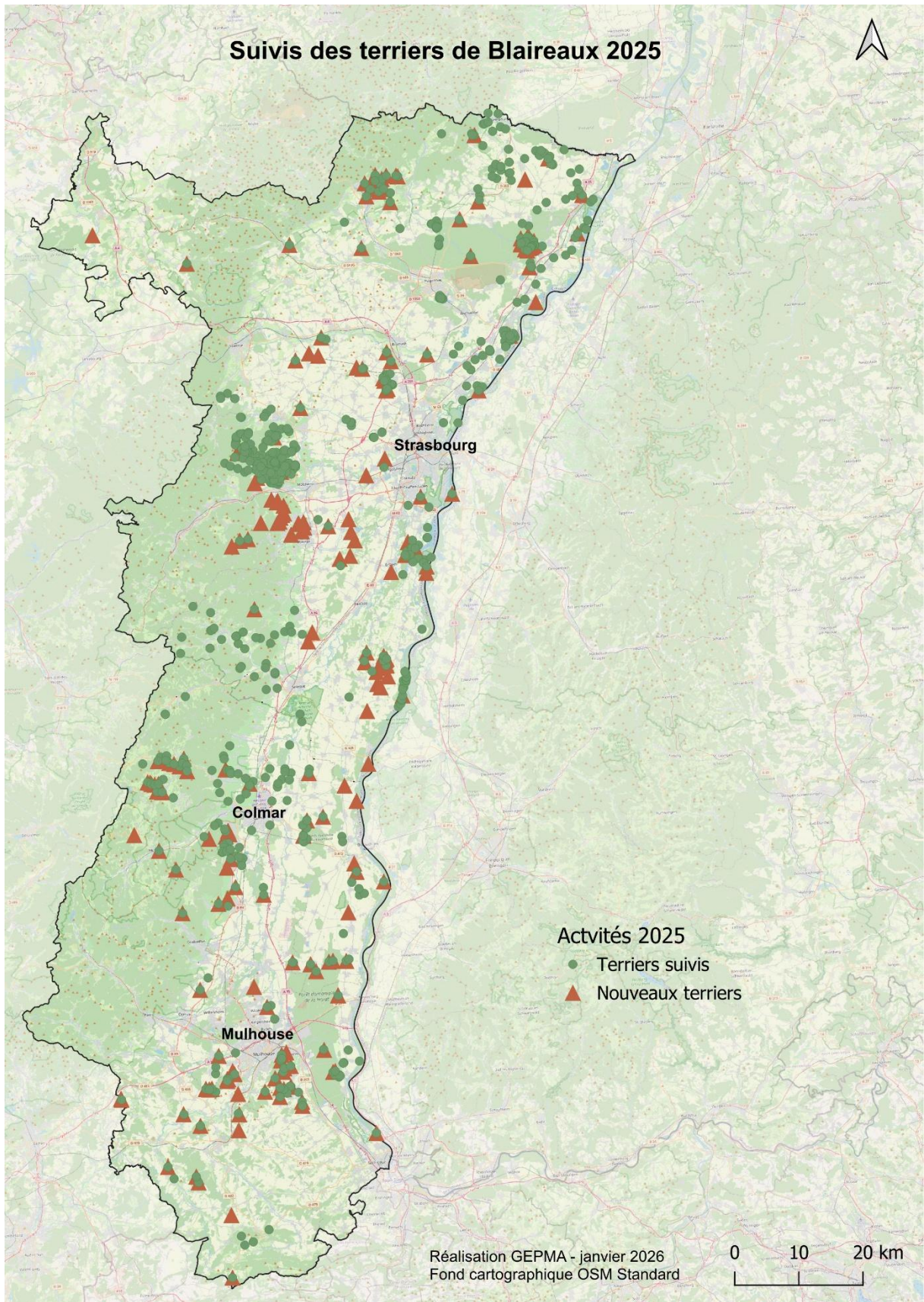
Grâce à ces suivis, **un total de 3 271 terriers a été référencé pour l'année 2025** dans toute l'Alsace, contre 2 767 en 2024 (soit une croissance de **18,22 %**). Parmi ces terriers, 2 073 (+ 18,3 %) se trouvent dans le département du Bas-Rhin tandis que 1 198 (+ 18 %) se trouvent dans le Haut-Rhin. Cette constante augmentation suit la continuité du travail effectué par les bénévoles du GEPMA, toujours plus actifs et nombreux à découvrir de nouveaux complexes. Ces pourcentages plus élevés par rapport aux années précédentes peuvent aussi se justifier par l'étude dynamique des populations de Blaireau permettant de recenser plus de nouveaux terriers.

Au sein des 3 271 sites connus, **905 terriers ont été suivis**, soit 27,7 % des terriers connus (**Carte 1 : Anciens et nouveaux terriers suivis en 2025**). En 2023 et 2024, une nette augmentation avait été constatée, avec 33 % des terriers connus suivis. 913 terriers ont été suivis en 2024, une différence non significative avec le nombre de terriers suivis en 2025. Cette diminution du pourcentage de terriers suivis peut s'expliquer par la hausse importante de nouveaux terriers découverts ces deux dernières années, dû à l'étude de dynamique de population et qui ne sont pas forcément suivis par la suite par des bénévoles.

Dans le Bas-Rhin ce sont 668 terriers suivis (contre 673 en 2024) et 237 dans le Haut-Rhin (contre 240 en 2024). 34,8 % des terriers connus dans le Bas-Rhin sont suivis contre 21,2 % dans le Haut-Rhin. Cette différence peut s'expliquer par le nombre plus important de bénévoles dans le Bas-Rhin, il faut donc continuer et favoriser la dynamique du réseau en particulier dans le Haut-Rhin.

Pour finir, il est notable que le maintien, voire l'augmentation, du nombre de terriers pris en charge par les bénévoles du GEPMA est important. L'arrivée de nouveaux observateurs permet aussi de continuer sur cette dynamique favorable.

Remarque : Pour pouvoir augmenter la proportion de terriers de blaireaux suivis, les sites sans observateurs ont été listés et sont proposés aux bénévoles. Elle comprend des terriers pour lesquels les observateurs ne peuvent pas poursuivre le suivi, ainsi que ceux qui n'ont pas été suivis les deux dernières années. Ceci permet d'optimiser l'effort de suivi et de redynamiser l'enquête. **Si vous souhaitez connaître si des terriers non suivis existent aux alentours de chez vous, contactez le GEPMA !**



Carte 1 : Anciens et nouveaux terriers suivis en 2025

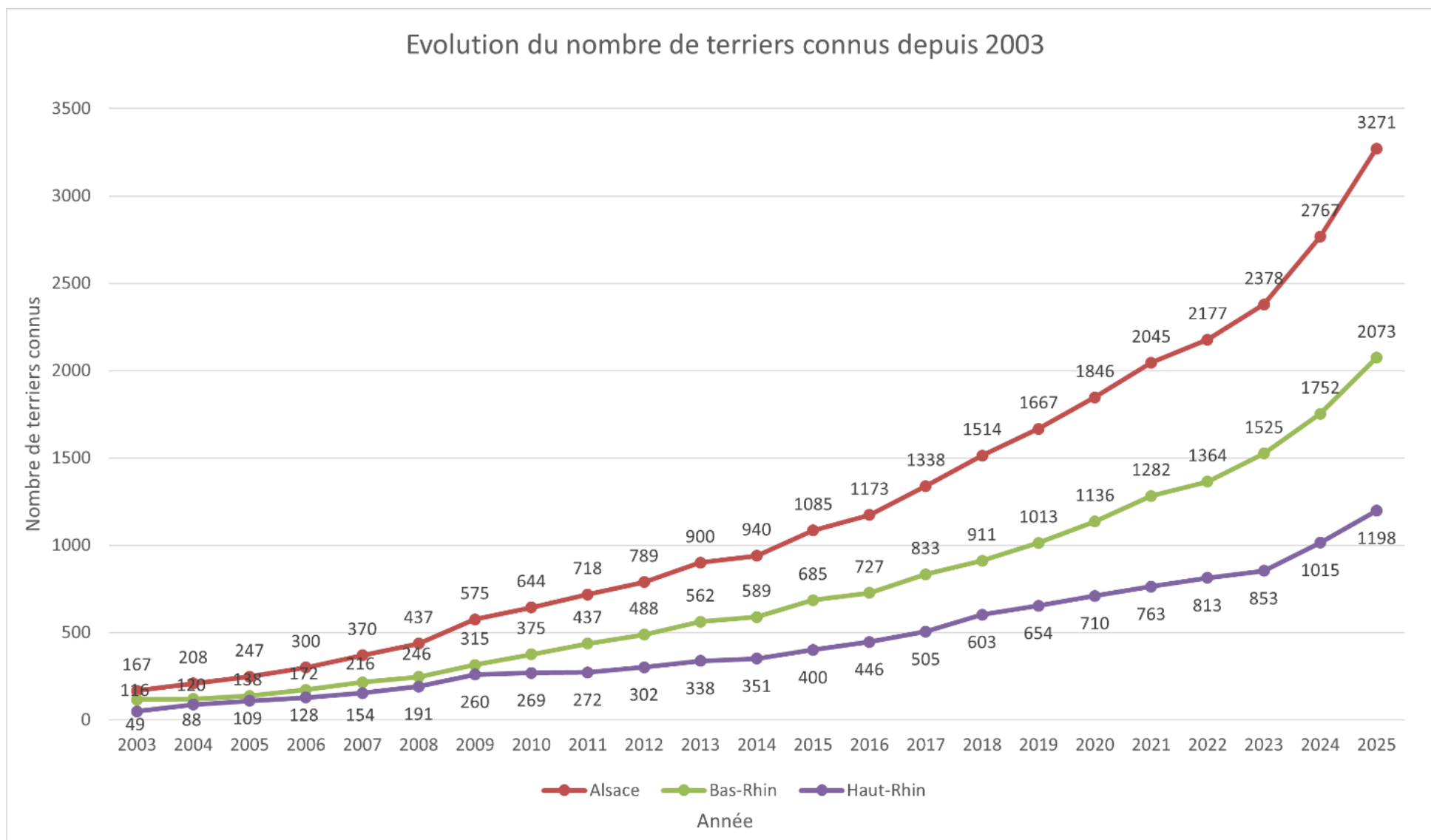
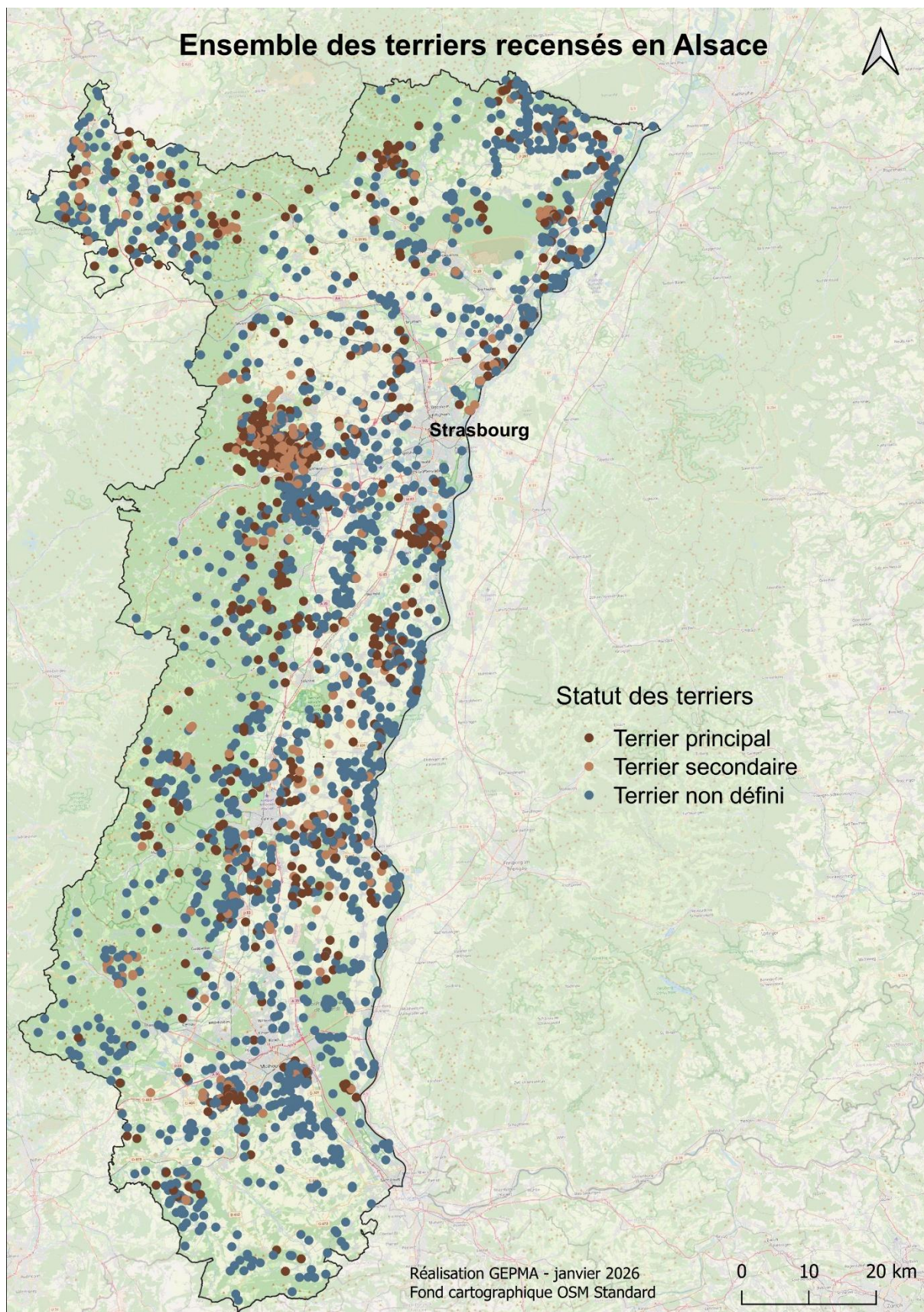


Figure 13 : Évolution du nombre de terriers connus depuis 2003



Carte 2 : recensement des terriers de Blaireau et leur statut

Grâce à l'important **effort de prospection** des bénévoles, de nouveaux terriers sont recensés chaque année, puis suivis (**Carte 1**). Ainsi, l'augmentation du nombre de terriers recensés permet d'obtenir des informations au sein d'unités géographiques autrefois délaissées, telles que l'Alsace Bossue, le Jura alsacien ou le Sundgau. En effet, aux prémices de l'enquête, la majorité des sites connus était située en plaine alsacienne tandis qu'aujourd'hui l'Alsace Bossue et les collines sous-Vosgiennes font partie des secteurs les mieux quadrillés, en grande partie grâce à des bénévoles très impliqués !

2.2.2 Le taux d'activité depuis 2005

Entre 2005 et 2024, le taux d'activité des terriers de Blaireaux varie entre 69,9 % et 91,4 % en Alsace (**Figure 14**). En revanche en 2025, le taux d'activité est passé à 66,4 %, soit le taux le plus bas enregistré. Le nombre de terriers actifs dans le Bas-Rhin est de 371 (soit 70,1 % des terriers observés) et 104 terriers actifs dans le Haut-Rhin (soit 55,9 % des terriers). Comparé à l'année précédente où le taux d'activité dans le Bas-Rhin était de 73,3 % et de 60,4 % dans le Haut-Rhin. Ce taux d'activité est en diminution depuis 2023.

Ce taux d'activité plus bas que les années précédentes permet d'amoindrir l'effet du « biais observateur » pouvant être présent lors de suivi. En effet, il peut être considéré comme plus stimulant pour un bénévole de se rendre sur un terrier qu'il sait actif, avec pleins d'indices de présence que de se rendre sur un terrier « fantôme ».

De plus, le fort taux d'activité constaté en 2005 dans les deux départements puis sa diminution en 2006 sont probablement liés à l'inertie nécessaire à la mise en place du protocole de suivi. En effet, la probabilité de découvrir un site actif est plus importante que de détecter un site abandonné ou inactif. Il est également probable que l'information soit transmise au GEPMA si le site est occupé, alors qu'une donnée de non-occupation peut s'avérer toute aussi importante. Ainsi, le taux d'activité bas de cette année révèle que le « biais observateur » a un faible impact sur la qualité des suivis de Blaireau en Alsace. Les bénévoles suivent également des terriers inactifs et abandonnés, ce qui représente une données toute aussi importante.

La différence d'activité entre les deux départements constatée chaque année depuis 14 ans peut partiellement s'expliquer par le statut « chassable » du Blaireau dans le Haut-Rhin. Mais également pas le « biais observateur » précédemment évoqué.

Enfin, le nombre de terriers connus et suivis ne cesse d'augmenter, ainsi le nombre de terriers inactifs suivis augmente également. La meilleure connaissance du terrain, entraîne la découverte et le suivi de terriers secondaires, inactifs et abandonnés.

Pour finir, il est difficile d'évaluer **la dynamique de la population de Blaireaux** uniquement sur la base du suivi. Puisqu'en effet, il semble exister un biais de prospection sur les terriers actifs. De plus, le suivi réalisé par le GEPMA et ses bénévoles n'a pas la prétention d'être exhaustif. L'effort de prospection et le travail de l'enquête Blaireau permettent néanmoins d'exercer un rôle de sentinelle garant de la paisibilité des terriers suivis, permettant de faire notamment remonter des

informations auprès des communes, permettre des échanges avec le pôle médiation faune sauvage, et engager une dynamique positive de cohabitation entre la présence d'un terrier et les activités humaines. Des facteurs extérieurs liés au climat et à l'environnement du Blaireau, peuvent également influencer cette dynamique sans forcément que notre étude ne puisse les souligner.

Une étude spécifique sur la dynamique de la population de Blaireau a été réalisée en parallèle du suivi des terriers, elle est explicitée dans ce présent rapport en partie 3.

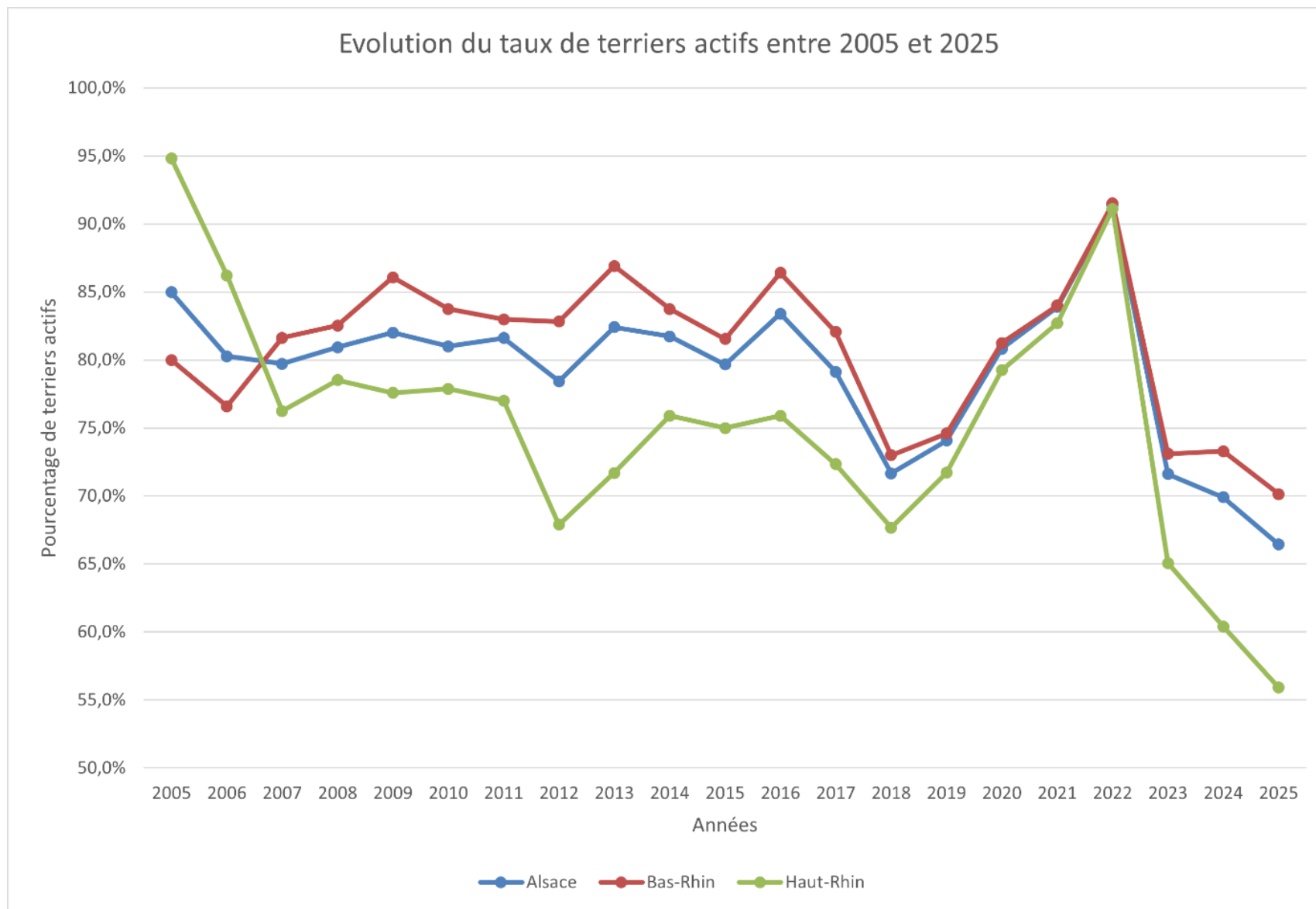


Figure 14 : Évolution du taux de terriers actifs

2.2.3 Perturbations et dégâts des terriers

❖ Évolution des perturbations depuis 2005

Depuis 2005, le nombre de terriers subissant des perturbations diminue. En effet, au début de l'étude, plus d'un quart des terriers suivis (27,2 %) subissait une perturbation au cours de l'année. Cependant, il existe un **biais d'échantillonnage important**, en effet en 2005 seul 167 terriers étaient connus et il est possible de supposer qu'il s'agit donc de terriers bien visibles ou situés sur des sites « problématiques » ce qui les prédispose au dérangement. Il s'agit donc d'une **diminution des perturbations corrélée à l'augmentation de terriers connus**, et la régression réelle du dérangement des terriers ne peut être affirmée sans des analyses statistiques plus poussées.

D'après le graphique ci-dessous (**Figure 15**), le Haut-Rhin connaît de grandes fluctuations en termes de perturbations des terriers. En effet, de 2019 à 2023, les dérangements au sein de ce département étaient largement supérieurs à ceux constatés dans le Bas-Rhin. Cette tendance tend à s'inverser depuis 2024 où le taux de perturbations dans le Bas-Rhin est légèrement supérieur.

En 2025, le taux de dérangement atteint son taux le plus bas ! En Alsace, les perturbations sont en forte diminution (5,50%). Le Bas-Rhin reste le département avec le plus de perturbations constatées (5,69% contre 4,64% dans le Haut-Rhin).

Concernant la période de 2005 à 2025, une tendance décroissante des perturbations se dessine (courbe de tendance linéaire de la (**Figure 15**)). Cependant cette tendance semble largement impactée par le biais induit par la taille de l'échantillon (n = 167 terriers) au départ de l'étude. Comme dit précédemment, il est donc risqué d'affirmer une réelle diminution des perturbations et plus probable qu'il existe en réalité une certaine stabilité du taux de perturbation des terriers. Certaines tendances se dégagent néanmoins, notamment des cycles de 2 à 4 ans où les perturbations augmentent de nouveau. Cependant, ces boucles semblent difficilement interprétables, elles pourraient correspondre à des « **cycles de dérangement** » : à la suite de la perturbation le Blaireau abandonne le terrier avant de le réinvestir quelques années plus tard. Le terrier étant réoccupé il serait ensuite de nouveau exposé aux dérangements. Cette hypothèse est appuyée par le fait que les Blaireaux sont hautement fidèles à leurs terriers transmis de génération en génération. Ils sont très attachés à certains sites, les poussant à y revenir malgré des dérangements conséquents.

❖ Localisation des perturbations

Des perturbations sont relevées dans toute l'Alsace (**Figure 17**). Cette carte illustre bien un problème de cohabitation assez général à l'échelle de l'Alsace et montre qu'il y a encore des efforts de communication à faire autour de cette espèce. Il faut noter que les bénévoles effectuent à la fois un travail de suivi sur le terrain, mais aussi de communication, non seulement auprès de leur entourage, mais aussi auprès des personnes qu'ils sont parfois amenés à rencontrer lors de leurs prospections.

Evolution du dérangement constaté sur les terriers suivis de 2005 à 2025

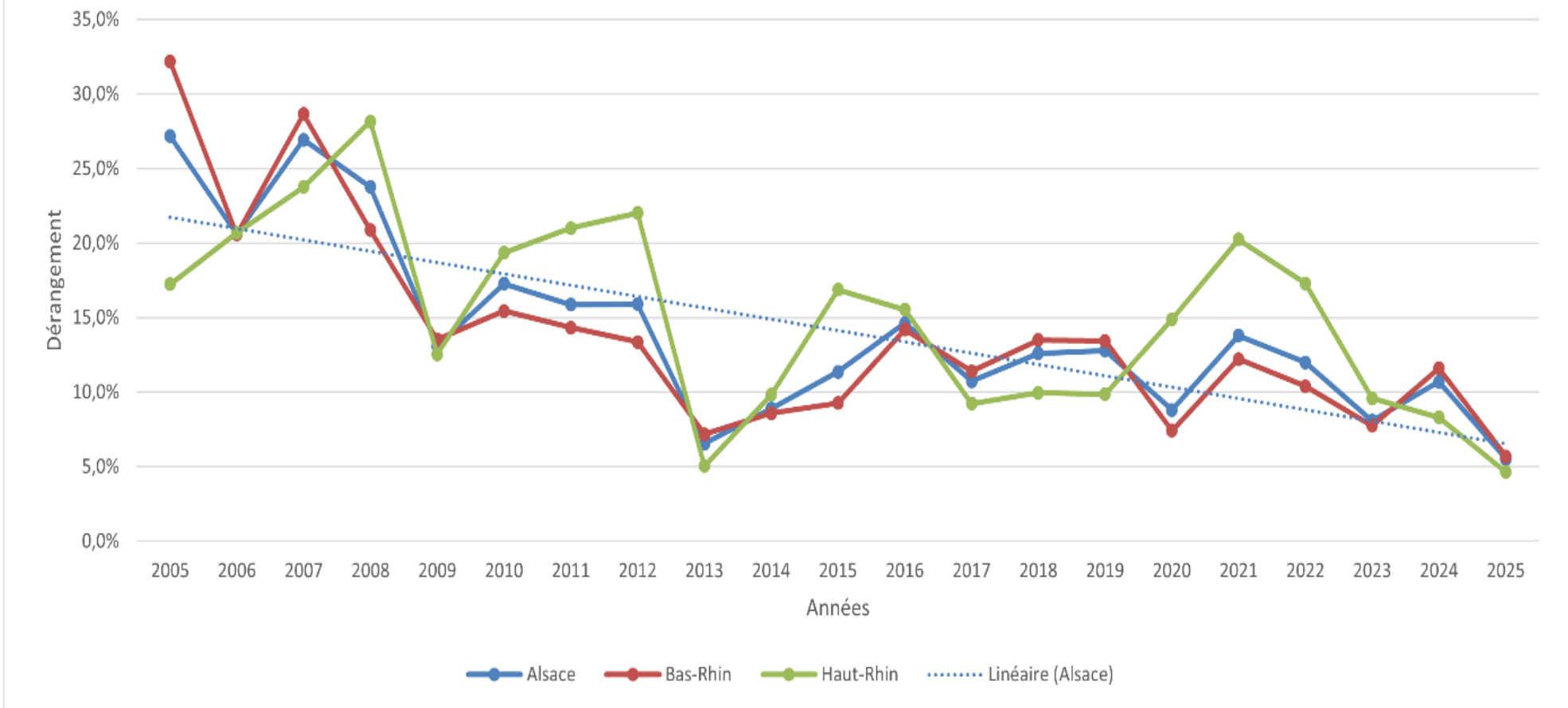


Figure 15 : évolution des perturbations

❖ Type de perturbations

Les causes principales de dérangement sont les travaux forestiers (branchage sur les gueules, écrasement des entrées par les engins etc) et tous types de dérangements classés dans la catégorie « autre ». L'obstruction des gueules par des cailloux, bouts de bois, branchages, est également une cause importante de perturbation des terriers. Enfin, l'activité agricole, la pollution aux abords des terriers et l'activité cynégétique sont aussi des dérangements observables mais dans une moindre mesure (**Figure 18**).



Figure 16 : Gueule bouchée par un rondin de bois
© Pierre Acosta

Les proportions des différents facteurs fluctuent d'une année à l'autre, par exemple la part des perturbations liées aux obstructions de gueules a diminué par rapport à 2024 (de 41 % à 18 % en 2025). Cela montre l'impact des agissements humains auxquels les populations de blaireaux peuvent faire face. Ces perturbations varient sur l'ensemble du territoire et au cours du temps. Il semble donc essentiel de **rester vigilant** et de continuer le travail de **médiation** auprès d'un maximum de personnes, afin d'espérer pouvoir aboutir à une cohabitation équilibrée entre le Blaireau et l'humain.

Cependant, il est important de remarquer que **le type de perturbation n'a pas été renseigné** pour 12 % des terriers, ce qui biaise considérablement les pourcentages. Il est donc nécessaire de bien renseigner les détails de dérangements lors du suivi afin de mieux pouvoir y faire face.

PERTURBATIONS OBSERVÉES SUR LES TERRIERS SUIVIS EN 2025

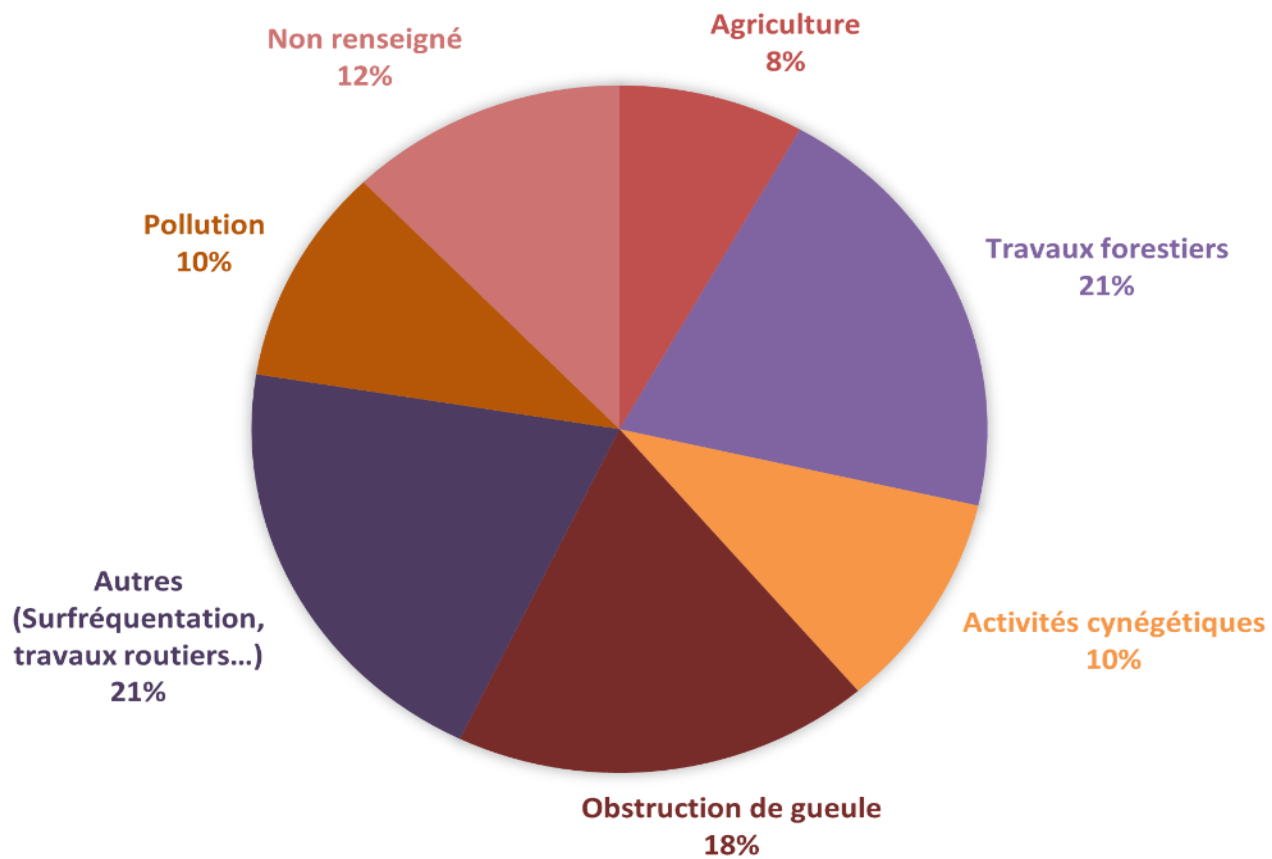


Figure 17 : Perturbations observées sur les terriers suivis en 2025

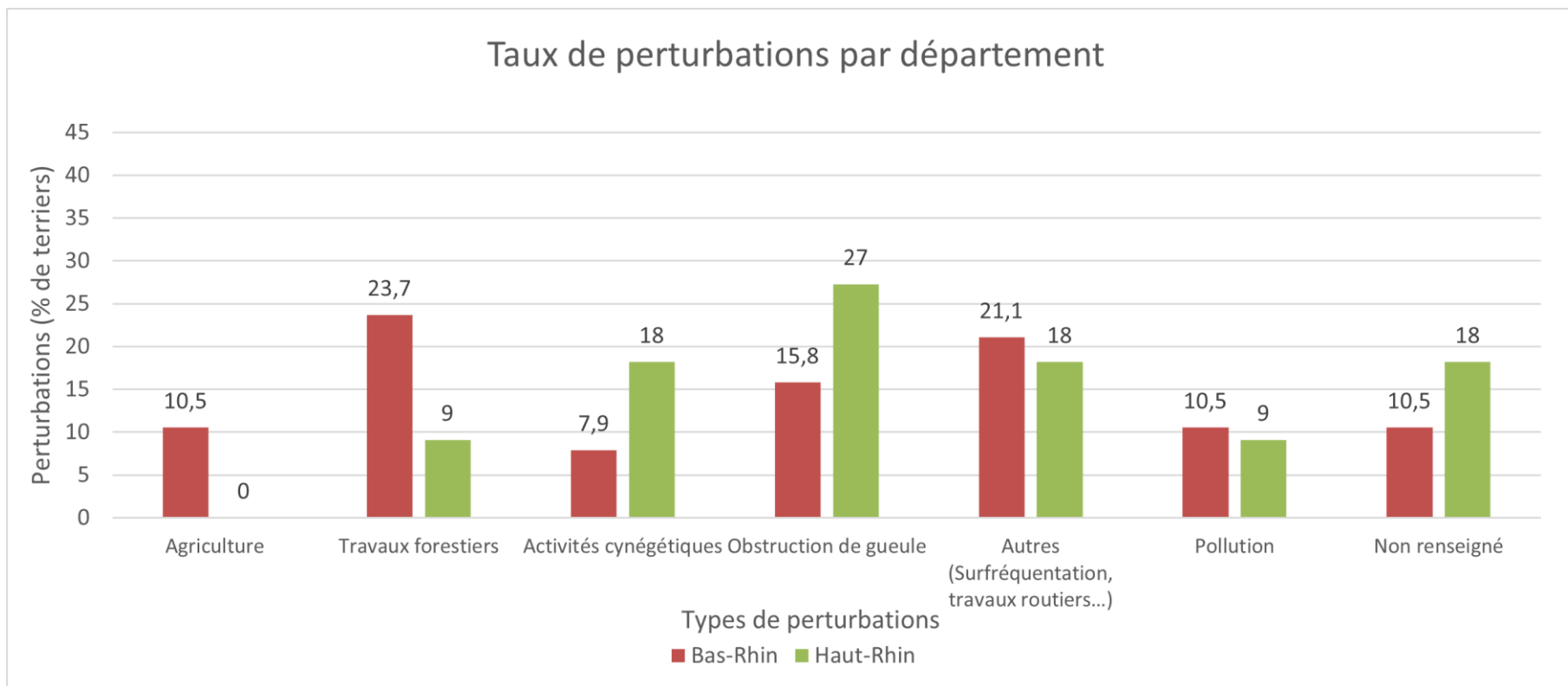


Figure 18 : taux de perturbation par département en 2025

Comparer les proportions et non le nombre brut des types de dérangements dans chaque département permet une meilleure représentativité des différences pouvant exister entre ces derniers. Mais cela ne permet pas de s'affranchir du biais lié au nombre très différent de terriers suivis dans le Bas-Rhin par rapport au Haut-Rhin. De plus, la grande proportion des dérangements signalés dont la cause n'a pas été précisée, conduit à biaiser partiellement l'ensemble des résultats qui sont donc à regarder de manière très critique.

Des disparités s'observent entre les deux départements alsaciens. Le taux de perturbations causé par des obstructions de gueules est nettement supérieur dans le Haut-Rhin. Tandis que les travaux forestiers représente une source de dérangement plus importante dans le Bas-Rhin.

Par ailleurs, l'activité cynégétique cause également des perturbations, à fortiori dans le Haut-Rhin où la chasse est encore autorisée. Néanmoins le Bas-Rhin est également concerné par cette perturbation : ces activités ne sont pas directement liées au Blaireau mais peuvent l'impacter malgré tout (installation d'un poste de chasse proche du terrier, pose de cage-piège destinée au Renard...).

Enfin, la part importante de perturbations non-renseignées entraîne un biais, il est important d'annoter les perturbations constatées afin d'obtenir une analyse plus fiable des dérangements.

Ces interprétations sont différentes de celles découlant de l'analyse des terriers suivis en 2024, ce qui amène à penser que ces proportions sont très variables d'une année sur l'autre.

Remarque : Une affiche spécialement dédiée aux terriers victimes de perturbations anthropiques récurrentes, a été mise au point : l'affiche « **surveillance** », jointe en Erreur ! Source du renvoi introuvable.. Si l'un des terriers que vous suivez se retrouve dans ce cas, demandez-la au GEPMA. Vous pourrez l'imprimer, éventuellement la plastifier, et l'afficher au niveau des terriers à problème, afin de décourager les personnes mal intentionnées qui se sentiront surveillées.

Une plaquette réalisée en 2018 par le GEPMA présente les comportements et habitudes du Blaireau. Il semble toujours essentiel de la diffuser lors d'animation, tenues de stand, conférences etc. Vous pouvez également en tant que bénévoles la distribuer (contactez le GEPMA afin d'avoir des exemplaires.) Cela permet de sensibiliser un plus grand nombre surtout sur une espèce largement méconnue. Le **pôle Médiation Faune Sauvage** occupe un rôle majeur autour de la sensibilisation grand public.

❖ Évolution des dégâts depuis 2009

Remarque : il est important de noter que la notion de dégâts imputée au Blaireau correspond principalement à la présence de gueules ou de déblais liés à son activité sur une structure ou un lieu utilisé par les humains. Cette présence n'induit pas systématiquement une dégradation de la fonction de cette structure ou de ce lieu. Ainsi, les dégâts réellement dommageables sont subjectifs et ne représentent qu'une partie des résultats présentés sans pouvoir l'estimer certainement.



Figure 19 : Gueule dans un champ de colza
© Pierre Acosta

Lors du suivi des terriers de Blaireaux, les bénévoles relèvent **les dégâts causés** par l'activité de ces derniers. En Alsace, entre 2009 et 2013, le pourcentage de terriers où des dégâts sont constatés varie entre 3 % et 4.5 %. La proportion de ces dégâts a augmenté ces dernières années, avec un maximum en 2016 de 11 %. En 2025, 6,4 % des terriers suivis présentent des dégâts dus au Blaireau, soit une petite augmentation par rapport à 2024 (5,9 %).

❖ Localisation et typologie des dégâts

En 2025, la part de dégâts la plus importante se situe **au sein des cultures**, atteignant 72 %, comme en 2024 (74 % en 2023 et 58 % en 2022) (**Figure 20**). Il s'agit, en général, d'une ou plusieurs gueules retrouvées en bordure ou au sein d'une exploitation. La présence de ces gueules pose principalement des problèmes pour la circulation des engins agricoles sur les parcelles (risque de retournement du tracteur) et pour le bétail qui risque de se fracturer une patte. Le Blaireau peut aussi causer des dégâts lorsqu'il vient s'alimenter sur l'exploitation, néanmoins aucune étude n'a réussi à démontrer l'importance de ces dégâts imputés au Blaireau qui sont considérés comme négligeables par rapport à ceux causés par les sangliers.¹⁴ Il faut savoir que souvent le terrier existait avant la culture. Mais depuis le remembrement intensif, les parcelles agricoles prennent désormais la place d'un bosquet, d'un talus, d'une haie, voire d'une parcelle forestière. Une fois de plus, c'est en réalité l'humain qui a étendu son territoire au détriment de celui de l'espèce.

Il est aussi possible que le Blaireau creuse son terrier, ou une partie de celui-ci, sous un chemin (14 %), causant des problématiques d'affaissement de la voie.

¹⁴ Schockert, Lambinet, et Libois, « Dégâts de blaireau en culture de maïs sur pied en Wallonie : un « épi-» phénomène ? »

D'autres types de dégâts sont constatés, comme des creusements sous une voie ferrée ou dans une digue (catégorie « Autres »), mais sont assez peu nombreux (2 %). Les dégâts chez des particuliers ne représentent que 9 %.

Lorsque des dégâts sont constatés, il est important de renseigner ces informations et de préciser leur caractère. En effet, aucune explication n'était apportée pour 3 % des terriers suivis déclarés comme occasionnant des dégâts.

Grâce à ces informations, le **pôle Médiation Faune Sauvage** peut proposer des **solutions concrètes** aux particuliers et professionnels avant que la situation ne devienne problématique.

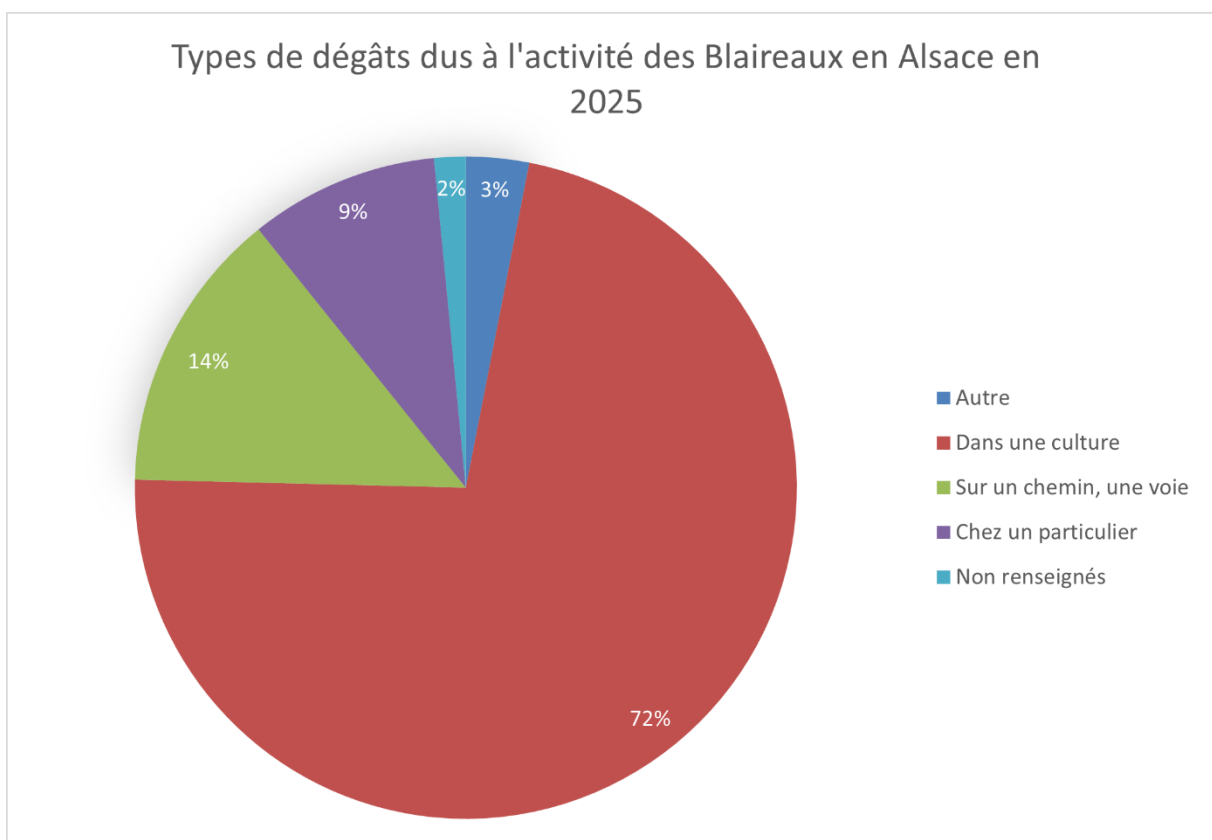
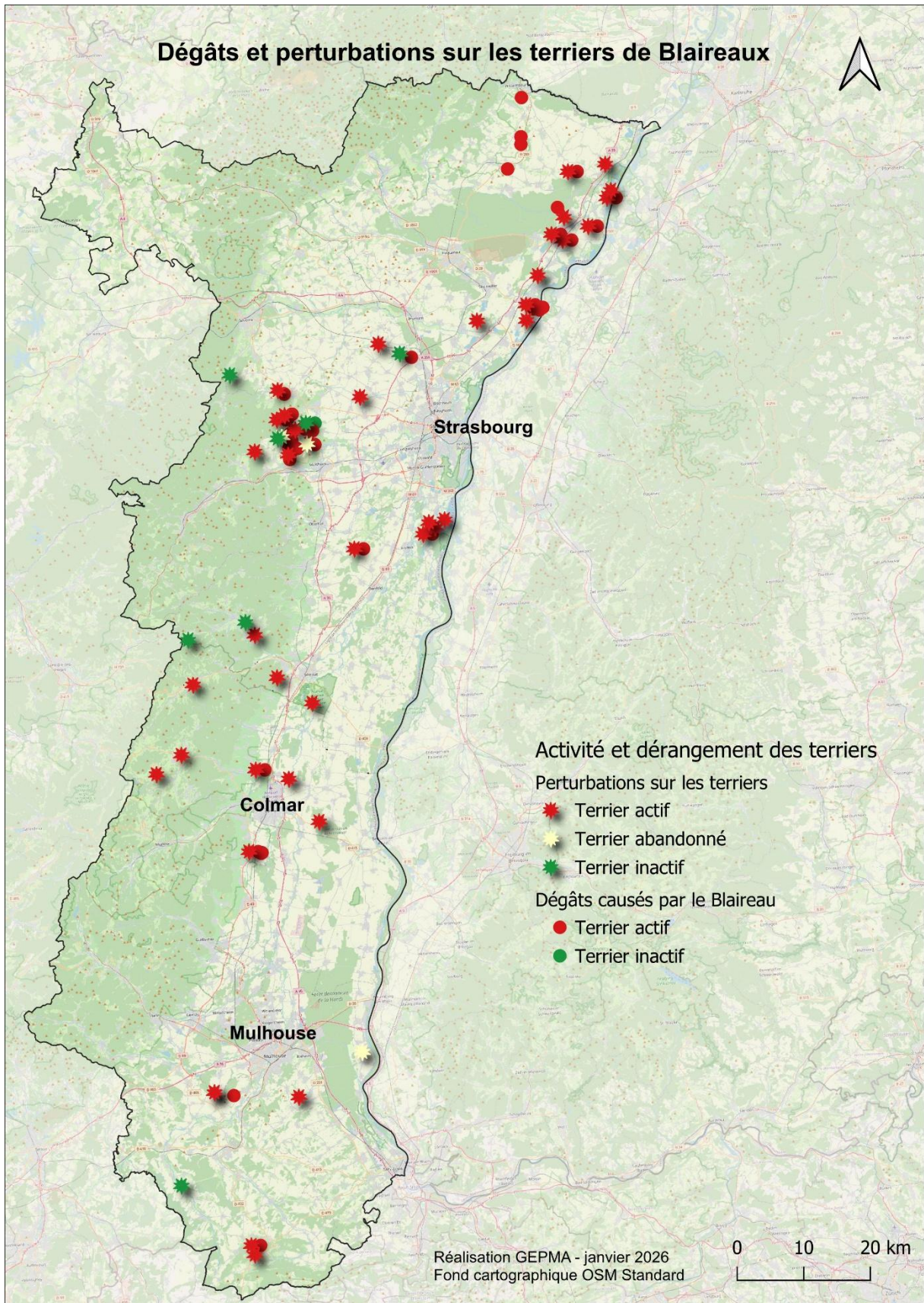


Figure 20 : Types de dégâts dus à l'activité des Blaireaux



Carte 3 : Dégâts et perturbations, 2025

2.2.4 autres caractéristiques observées

❖ Le Blaireau, un terrassier hors du commun

Les terriers ayant été suivis cette année ont une **moyenne de 8 gueules au total** et de **3 gueules actives**. Ces chiffres sont identiques à ceux de 2024, qui eux étaient en baisse par rapport aux cinq années précédentes (10 gueules au total et 4 gueules actives en moyenne). Cette année, le record du complexe suivi le plus impressionnant est de **58 gueules au total**. Quant au maximum de gueules actives, le record pour l'année 2025 s'élève à **30 gueules actives**.

Il est important de rappeler que la taille des terriers est influencée par de nombreux paramètres : âge du terrier, caractéristiques locales de l'habitat (type de sol, pressions anthropiques, type de milieu...). Ces données sont donc très différentes d'un secteur à l'autre.

❖ Les colocalitaires

Il est assez courant d'observer d'autres habitants au sein des terriers de blaireaux. En Europe, les espèces les plus fréquemment observées sont le renard roux (*Vulpes vulpes* Linnaeus, 1758) et le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus* Linnaeus, 1758)¹⁵. Cette année, seulement 10 terriers suivis ont été signalés avec une présence de Renard (contre 16 en 2024) et aucun avec une cohabitation avec des Lapins de garenne (contre 2 en 2024).

❖ Emplacement du terrier

Avec la nouvelle base de données sur QGIS, le type de milieu est automatiquement renseigné pour chaque terrier, selon la nomenclature Corine Land Cover. Avant, cette information était renseignée par les bénévoles lors de leur suivi. Le milieu est donc connu pour l'ensemble des 3 271 terriers.

Ainsi, près de 40 % des terriers se situent dans une forêt de feuillus, 22,5 % dans des terres arables et enfin 11 % dans une zone agricole. Une faible part des terriers est localisée dans une surface en eau (0,4 %) ou encore en zone humide (0,1 %). Cette information paraît peu probable, il s'agit sûrement d'un décalage des coordonnées, surtout lorsqu'un terrier se trouve à proximité d'un cours d'eau.

Concernant la typologie de la pente, avec la nouvelle base de données, cette information n'est plus mise en avant. Cependant, les analyses des années précédentes montrent que les informations sur la pente sont conformes à la littérature : la majorité des sites (46 % des terriers suivis en 2024) se trouvent sur une pente moyenne. Cela permet de faciliter le drainage de l'eau et l'évacuation des déblais.¹⁶ Finalement, il faut rappeler que le blaireau possède une importante **capacité d'adaptation** : il est possible de l'observer en bordure de ville ou dans des zones de pentes faibles, qui ne sont pourtant pas les milieux de prédilection de l'espèce.

¹⁵ Do Linh San, *Le blaireau d'Eurasie*.

¹⁶ Do Linh San.

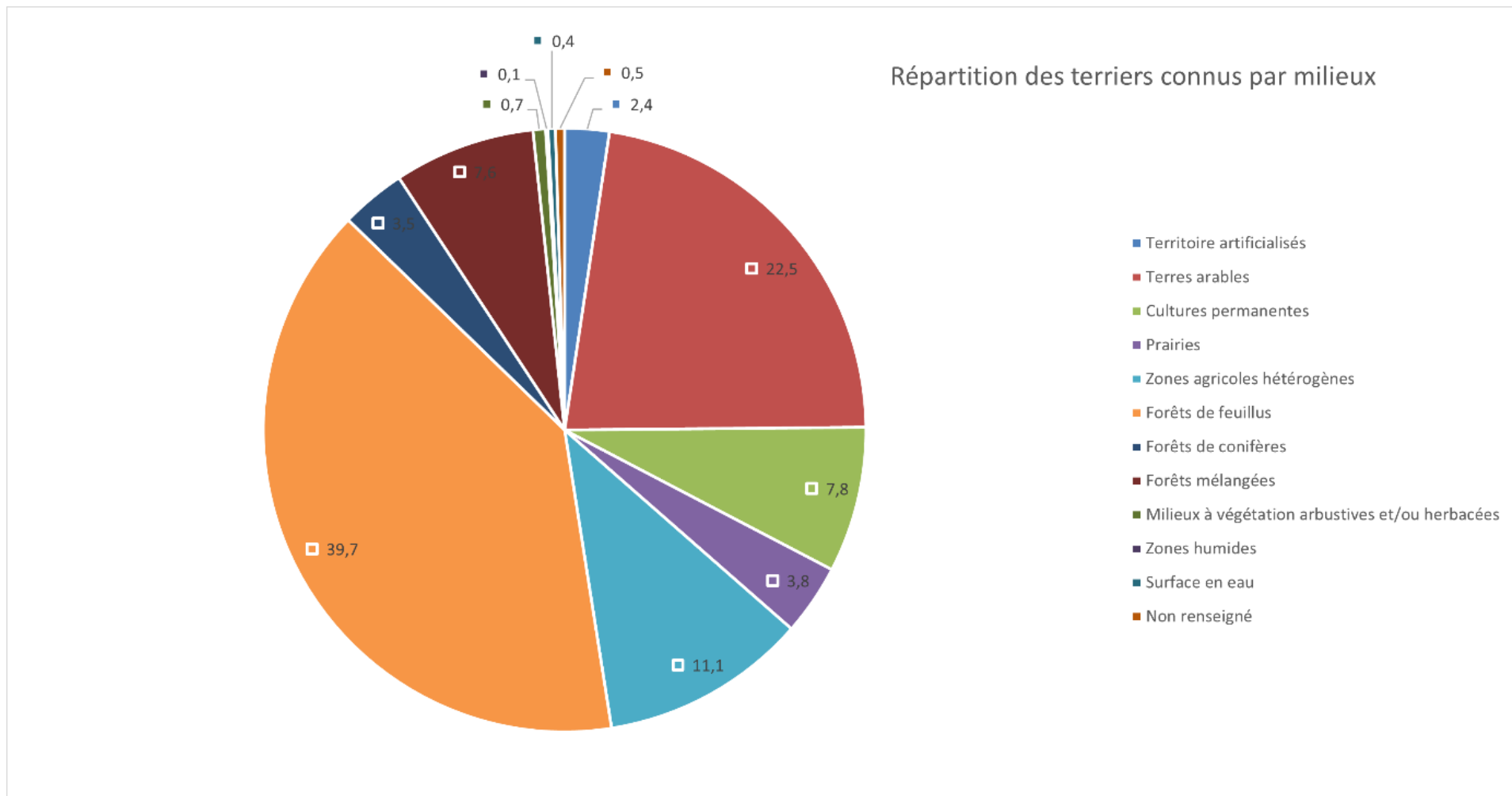


Figure 21 : La répartition des terriers par milieux

Partie 3 : Étude de dynamique de population 2023-2025

3.1 Contexte de l'étude

Depuis 2003, le GEPMA coordonne le suivi des terriers de Blaireaux en Alsace. Afin de connaître les effectifs de ce mustélide, une première étude a été réalisée en 2006-2010 dans 6 secteurs du territoire alsacien (C. Braun, J. Roux, 2011). Cette étude avait permis d'estimer le nombre de Blaireaux présents sur le territoire entre **10 000 à 12 000 individus**.

En 2023, une nouvelle étude de dynamique de population a été lancée pour permettre d'estimer la population du mustélide et permettre également de connaître une estimation des densités de Blaireau sur le territoire alsacien.

3.2 Présentation rapide de la méthodologie utilisée

❖ Échantillonnage et traitement des données

Dans un premier temps, 30 mailles de 5 x 5 km ont été sélectionnées semi-aléatoirement sur l'ensemble des 10 unités éco-géographiques présentes en Alsace (ref. ODONAT GE). Le nombre de mailles par unité est proportionnel à la surface de chaque unités éco-géographiques, évitant toute surreprésentation d'une unité.

Une fois les mailles à prospecter sélectionnées, une centaine de bénévoles se sont rendus sur le terrain entre 2023 et juin 2025. Les terriers déjà recensés dans la base de données du GEPMA ont été transmis aux bénévoles se rendant sur les mailles concernées afin de confirmer ou non la présence de l'espèce.

Cet effort de prospection réalisé par les bénévoles a permis de collecter 708 données. Avant de réaliser une analyse statistique poussée, un tri préalable de ces données a été réalisé. Les mailles où la prospection était inférieure à 60 % n'ont pas été retenues. De plus, les terriers secondaires, avec un nombre de gueules inférieur à 2, les terriers abandonnés ou faisant parties d'un cluster (groupement de terriers proches) ont également été supprimés permettant une prise en compte des territoires du Blaireau européen.

Au final, **27 mailles** ont été retenues avec **299 données** de terriers principaux exploitables.

❖ Modèle statistique

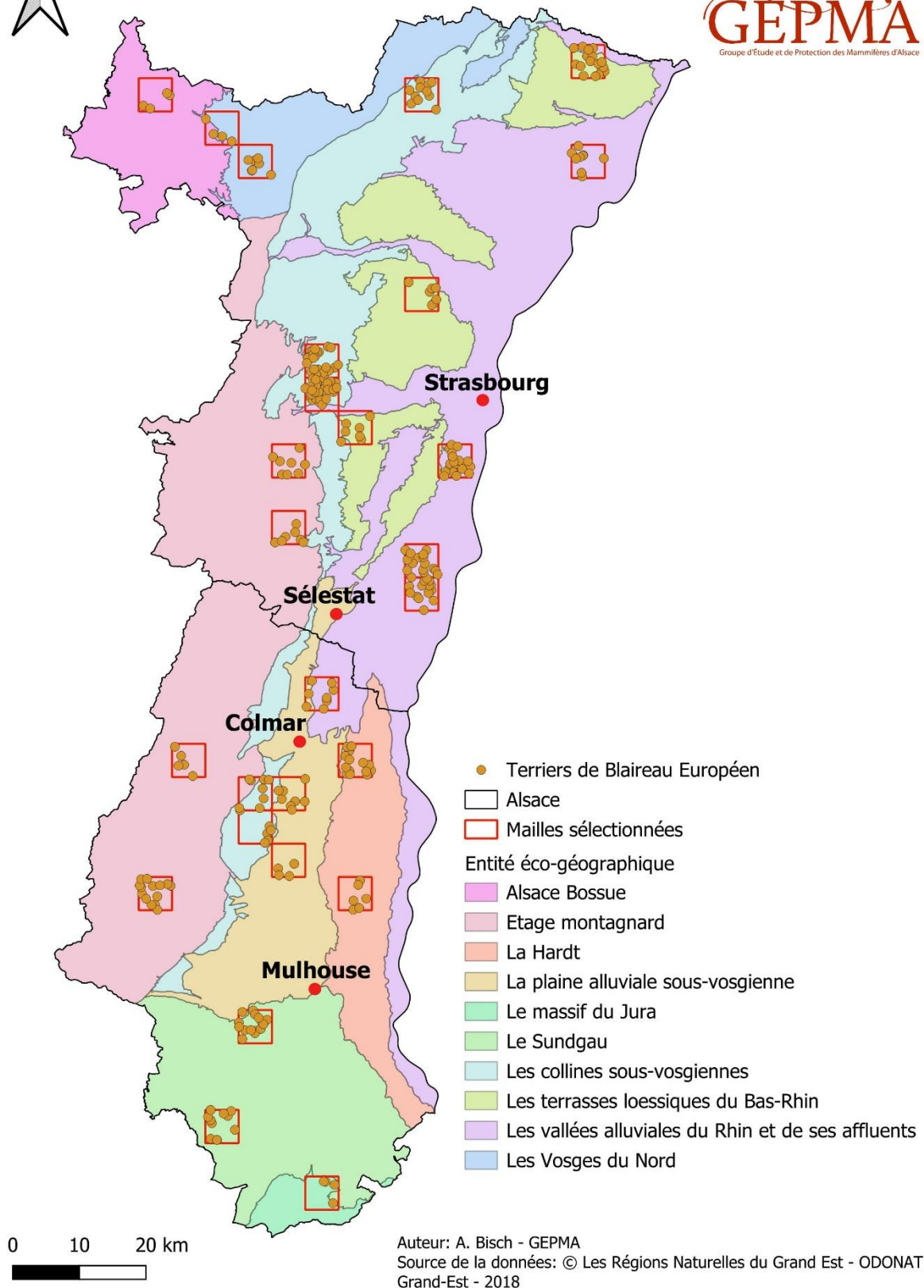
Elaboré par Odonat Grand-Est, le modèle statistique permet de calculer la densité de terriers principaux et de Blaireaux sur l'ensemble de l'Alsace et par unité éco-géographique.

3.3 Les résultats obtenus

Selon le modèle statistique, l'estimation globale est de **3 773 terriers** en Alsace (avec un intervalle de confiance de 95 % [3319 ; 4227], avec un total de **13 205 Blaireaux** (IC 95 % [11 616 ; 14 795])).

Soit 0,516 terriers/km² et 1,806 individus/km²

* un article paraîtra prochainement et détaillera la méthodologie utilisée ainsi que l'interprétation des différents résultats obtenus



Carte 4 : Terriers recensés par les bénévoles pour l'étude de dynamique de population 2023-2025

Partie 4 : Informations complémentaires

4.1 La transmission de données

Depuis 2024, la base de données et les documents de transmission de données ont évolué.

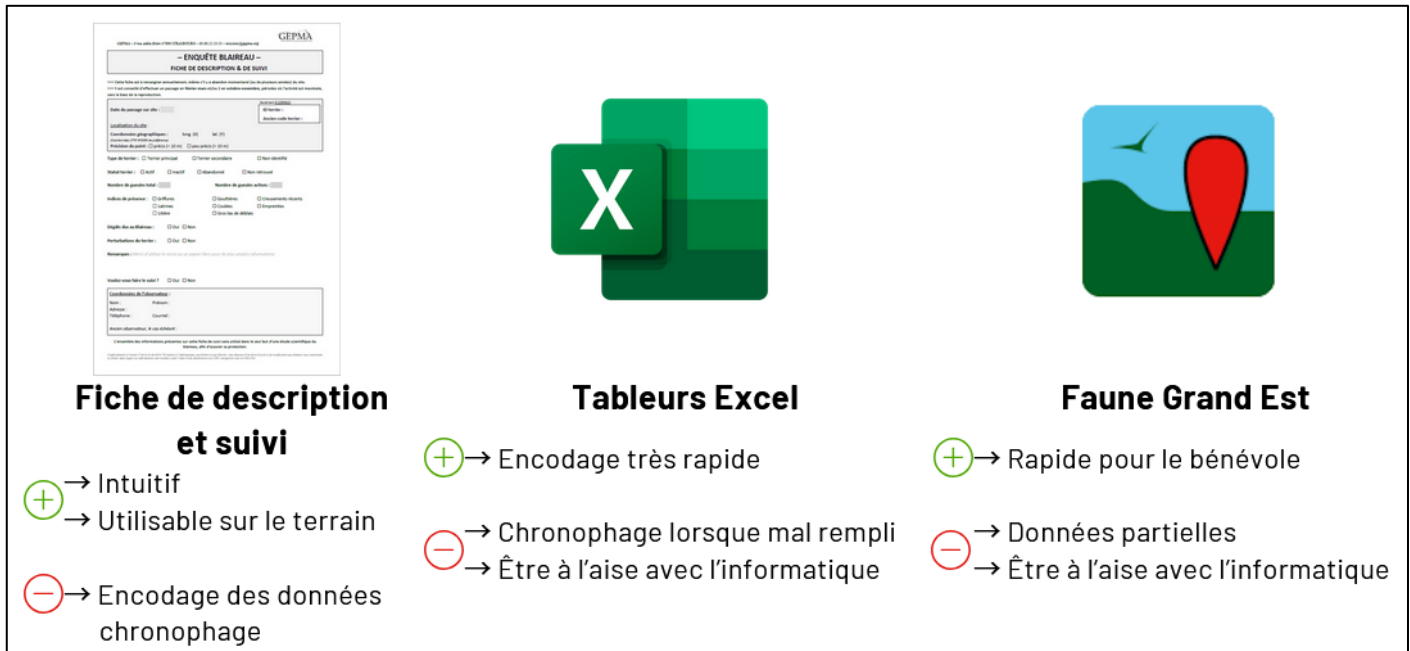


Figure 22 : Méthodes de transmission des données Blaireau

Ainsi, les documents pour transmettre **au GEPMA les données relatives au Blaireau** sont :

- La **fiche de description/suivi**, imprimable ou remplissable directement sur ordinateur ou smartphone ;
- Un premier fichier Excel : **tableur de description**, à remplir pour tout nouveau terrier observé, contenant les informations suivantes : coordonnées GPS, nom et prénom de l'observateur, date de première description, type de terrier... ;
- Un autre fichier Excel : **tableur suivi**, comprenant toutes les informations nécessaires au suivi d'un terrier (identifiant unique, nombre de gueules totales et actives, statut du terrier etc.).

Il est également possible de transmettre les données sur **Faune Grand Est** ou sur l'application mobile **NaturaList**. Cependant, les informations recueillies sont en majorité partielles (manque le numéro d'identifiant, le nombre de gueules totales et actives...) et leur intégration à la base de données est assez chronophage.

Si vous entrez vos suivis sur Faune, pensez à ajouter l'identifiant de vos terriers en commentaire !

4.2 Zoom sur la nouvelle base de données Blaireau

En 2024, la base de données Blaireau a connu de nombreux changements. Afin de la rendre plus performante et d'harmoniser les données, elle a été transférée en totalité sur le logiciel de Système d'Information Géographique QGIS. Ce logiciel permet de calculer automatiquement le département, la commune, le milieu environnant et l'altitude du terrier en question, limitant le nombre d'erreur de saisie, les données non renseignées ou encore les changements que ces paramètres peuvent subir au cours des années. La pente n'est plus prise en compte, car les nombreuses années de suivi ont permis de démontrer que les observations concordent avec la bibliographie. De plus, ce logiciel permet de visualiser directement les terriers et de réaliser des cartes en fonction des critères sélectionnés.

Enfin, la manière de nommer le terrier a changé : il s'agit maintenant d'un identifiant terrier (suite de chiffres), qui ne dépend plus des codes INSEE des communes. En effet, cela engendrait de nombreux soucis : doublons de terriers, codes INSEE ne correspondant pas à l'endroit où se trouve le terrier, fusion de communes et donc changement des codes INSEE, etc.

En parallèle, cette nouvelle base de données sur QGIS a permis d'effectuer un « nettoyage » des terriers. Au fil des années, certains terriers ont été ajoutés plusieurs fois. Ainsi, des terriers possèdent des « doublons » dont 102 avec une localisation exactement similaire. Il a été choisi de supprimer tous les terriers situés à moins de 50 mètres d'un autre. Cela représente 212 suppressions, soit un total de terriers recensés en Alsace de 3059. Cependant, pour l'analyse des données de suivis de 2025, le nombre de terriers avant nettoyage a été utilisé, soit 3 271.

Le changement de base de données et de méthode de suivis (fiche et tableurs Excel) n'a pas freiné le nombre d'observations, le nombre de suivis de 2025 est sensiblement le même que les années précédentes (905 en 2025, 913 en 2024 et 804 en 2023).

4.3 La formation blaireau 2025

Comme chaque année, le GEPMA et le Pôle Médiation Faune Sauvage LPO/GEPMA ont organisé une journée de formation sur le Blaireau à destination des bénévoles et personnes curieuses d'en apprendre plus sur l'espèce.

La journée est divisée en deux grandes parties :

- Une matinée en salle, à la découverte de la biologie de l'espèce, du « Réseau Blaireau » ainsi que des actions de la Médiation « Blaireaux »,
- Une après-midi de visite de terrain afin de voir des terriers de blaireaux et de repérer des indices de présence de l'espèce (**Figure 23**).

Pour donner suite à la formation, les bénévoles ont reçu les différents documents utiles au suivi des terriers de blaireaux. Ceux qui le souhaitent sont invités à rejoindre le Réseau Blaireau et participer au suivi de l'espèce en Alsace !

Figure 23 : Crâne trouvé aux abords d'un terrier lors de la journée de formation © Marilou Kleinpeter



Remerciements

Dans un premier temps, le GEPMA tient à **remercier l'ensemble des bénévoles de l'Enquête Blaireau** qui ont parcouru la région pour transmettre au GEPMA toutes les informations liées aux terriers de blaireaux. Merci également aux précédents services civiques pour leur important travail de coordination, de traitement de données, de mise en place d'une base d'analyse permettant la création de ce rapport. Enfin, merci aux différents bénévoles qui fournissent chaque année des photographies et vidéos relatives au blaireau.

Un grand merci à tous les bénévoles qui continuent à prospecter leurs terriers avec passion, permettant ainsi de maintenir l'effort de suivi !

ALTHERR Thomas- ANDREONI Mathieu-BATHEROSSE Romain-BISCH Aurélie-BOICHUTE Emilien-BOULEY Anne-Claire-BRAUN Christian-BRETON Cyril-BRONNER Jean-Marc-CALAND Corine-CAPBER Fabrice-CEN -CLEMENT Vincent-DELEMONTE Thierry-DIDIER Sébastien-DRONNEAU Christian-DURR Thibaut-DURR Christian-ETIENNE Cédric-FAUSTEN Ségolène-FIZESAN Bufo-FONTANA Claire-FRAULI Christian-FRENOUX Jean-Marie-FRITSCH Philippe Edmond-FRITSCH Léo-GELDREICH Damien-GIROT Noémie-GOUBERT Stéphane-GROSS Jean-Paul-GRUNEISEN Andréé-HANDRICH Yves-HEBLING Charles-HEINTZ Josiane-HEINTZ Ambre-HEINTZ Ambre-HIGELIN Thomas-HIRN Yves-HIRQ Alizé-HOMMAY Gérard-KAUFFMANN Luzia-KELLER Marc-KIEFFER Isabelle-KLEIN Daniel-KOTT Alexandre-LE JEUNE Christian-LECLERC Cyril-LEROY Marie-Magdeleine-LUX Thomas-MEYER Philippe-MULLER Jean-Marc-PETRY Sarah-PFISTER Olivier-REGISSER Bernard-RESZKA Anne-RIGAL Pierre-ROBERTO D'AGOSTINO-ROSER Nicolas-ROSIN Benoît-SAVIO Magali-SCHLUMBERGER Olivier-SCHNEIDER Marc-SCHWOERTZIG Catherine-STEIN Stéphane-THIRIET Jacques-ULRICH Bruno



Contact

GEPMA

Adresse postale : 8 rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG

Téléphone : 03.88.22.53.51 (de 9h à 13h le mardi et mercredi uniquement)

Courriel : contact@gepma.org

Site Internet : <https://gepma.org/>

Rejoignez-nous sur Facebook !

Pôle Médiation Faune Sauvage LP



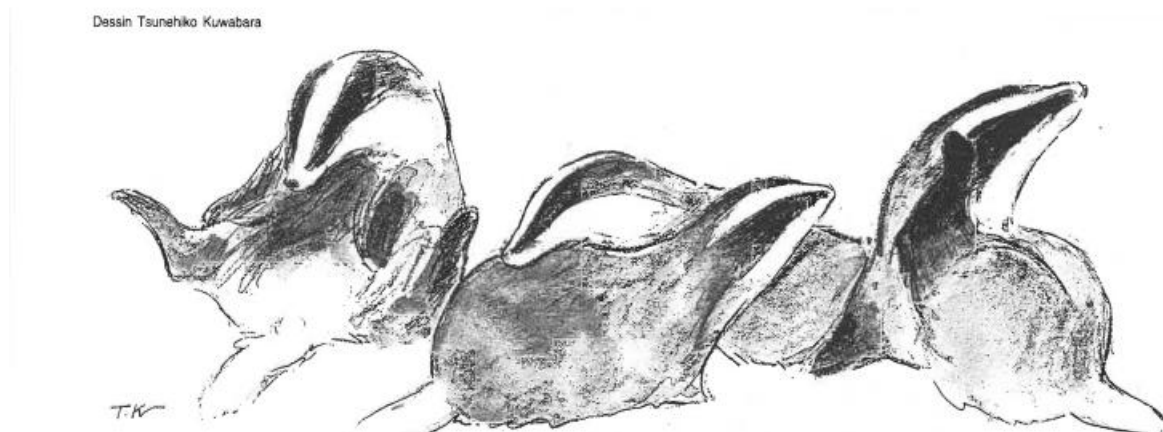
LPO Alsace - GEPMA
Pôle Médiation Faune Sauvage

1 rue du wisch • 67560 ROSENWILLER • 03 88 22 07 35
Centre de soins • 03 88 22 07 35
<http://alsace.lpo.fr> • alsace.mediation@lpo.fr



Si vous souhaitez réaliser des suivis autour de chez vous, contactez le GEPMA : missions@gepma.org

Il y a probablement un ou des terriers connus non-suivis à proximité !



Bibliographie

André, Antoine, Christelle Brand, et Fabrice Capber. *Atlas de répartition des mammifères d'Alsace*. Atlas de la faune d'Alsace. Strasbourg: GEPMA, 2014.

« Article R424-5 - Code de l'environnement - Légifrance ». Consulté le 21 décembre 2022. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006838143.

« Article R427-6 - Code de l'environnement - Légifrance ». Consulté le 21 décembre 2022. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037125721/.

« Avis et Rapport révisé de l'Anses relatif à la gestion de la tuberculose bovine et des blaireaux ». Anses, 2019.

BRAUN, Christian. « Estimation de la densité du blaireau d'Europe (*Meles meles*) dans le piémont Bas-Rhinois ». *Ciconia*, n° 31 (2007): 7-18.

Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats. « Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Bern Convention) », 1979. <https://www.coe.int/en/web/bern-convention/home>.

Do Linh San, Emmanuel. *Le blaireau d'Eurasie: description, comportement, vie sociale, protection, observation*. Les sentiers du naturaliste. [Lonay (Suisse)] Paris: Delachaux et Niestlé, 2006.

Kranz, A., Abramov, A.V., Herrero, J. & Maran, T. 2016. *Meles meles*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T29673A45203002. , 2025.

Lambert, Alain. « Alimentation du blaireau eurasiens (*Meles meles*) dans un écosystème forestier. Variations spatiales du régime et comportement de prédation ». Orléans, 1990.

Law, Chris J., Graham J. Slater, et Rita S. Mehta. « Lineage Diversity and Size Disparity in Musteloidea: Testing Patterns of Adaptive Radiation Using Molecular and Fossil-Based Methods ». *Systematic Biology* 67, n° 1 (1 janvier 2018): 127-44. <https://doi.org/10.1093/sysbio/syx047>.

Le Blaireau, Le Terrassier de la nuit. 4/3, Documentaire. Éditions Montparnasse, 2005.

Long, Charles Alan, et Carl Arthur Killingley. *The badgers of the world*. Springfield, Ill., U.S.A: C.C. Thomas, 1983.

Neal, Ernest Gordon, et Chris L. Cheeseman. *Badgers*. Poyser Natural History. London: T. & A. D. Poyser natural history, 1996.

Schockert, Vinciane, Clotilde Lambinet, et Roland Libois. « Dégâts de blaireau en culture de maïs sur pied en Wallonie : un « épi-» phénomène ? », 2019.

Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) (2004). Suivi des populations de Blaireau d'Europe dans le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace, Rapport Annuel 2004 : Analyse rétrospective des indicateurs, ODONAT (coord.), p. 17–23



Annexes : fiches « surveillance »

❖ Bas-Rhin



Toute destruction du Blaireau eurasiatique est interdite dans le département du Bas-Rhin. Ce terrier fait l'objet d'un suivi pour le compte du ***Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace.***



Groupe d'Étude et de Protection des
Mammifères d'Alsace
8 rue Adèle Riton – 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 22 53 51
(du lundi au vendredi de 9h à 13h)

Pour toute information, ou en cas de problèmes liés à la présence des blaireaux (creusement dans les parcelles cultivées par exemple), merci de contacter le Pôle médiation faune sauvage, nous vous aiderons à trouver une solution :

03.88.04.42.12 / alsace.mediation@lpo.fr

❖ Haut-Rhin



Ce terrier de Blaireau eurasien fait l'objet
d'un suivi pour le compte du
***Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères
d'Alsace.***



Groupe d'Étude et de Protection des
Mammifères d'Alsace

8 rue Adèle Riton – 67000 Strasbourg

Tél : 03 88 22 53 51

(du lundi au vendredi de 9h à 13h)

Pour toute information, ou en cas de problèmes liés à la présence des blaireaux (creusement dans les parcelles cultivés par exemple), merci de contacter le Pôle médiation faune sauvage, nous vous aiderons à trouver une solution :

03.88.04.42.12 / alsace.mediation@lpo.fr